

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mercredi 18 mai 2005, à 20 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. Olivier Coste*, *Jean-Marc Froidevaux*, *M^{me} Virginie Keller Lopez*, *MM. Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Charles Rielle* et *Frédéy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai et mercredi 18 mai 2005, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 23 mai 2005, à 20 h.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: création de deux restaurants scolaires

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla (PR-378 A)¹.

Rapporteur: M. Roman Juon.

La commission des travaux, présidée par M. Roberto Broggin, s'est réunie le 13 avril 2005. M^{me} Ursi Frey a pris les notes et accepté de les transmettre au rapporteur durant le week-end afin qu'il puisse établir son rapport pour le 18 avril 2005, date limite pour que les travaux puissent commencer au début du mois de juillet. Que M^{me} Frey en soit remerciée.

Séance du 13 avril 2005

M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et M. Paolo Chiararia, adjoint de direction, présentent le projet aux membres de la commission.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a été contraint de prévoir un nouvel emplacement pour remplacer les cuisines scolaires installées dans le bâtiment du Foyer Saint-Vincent. Celui-ci a mis en vente son bâtiment. Après plusieurs études, le choix s'est porté sur une arcade située proche du boulevard de

¹ Proposition, 3904.

Proposition: création de deux restaurants scolaires

la Cluse, de la rue de la Roseraie et de la rue Verte. Les locaux seront installés sur deux niveaux. Il est prévu 116 places assises. Il y aura un local pour la sieste. Des espaces seront aménagés pour les activités du parascolaire et les jeux. Les repas seront préparés à l'école Hugo-de-Senger et réchauffés à l'arcade.

Bien que le restaurant scolaire de Cayla soit prévu pour la deuxième étape, le besoin accru de demandes oblige le Service des écoles et institutions pour l'enfance à réaliser un restaurant scolaire dans le bâtiment actuel. Il faut savoir qu'il y a trois écoles à servir. Le restaurant comptera 96 places assises. Est prévu aussi un local de mise en température des repas. Les architectes qui ont construit l'école, MM. Brodbeck et Roulet, ont été mandatés pour réaliser ce restaurant, ce qui permettra de respecter au mieux l'architecture des espaces existants.

Plusieurs questions de commissaires permettent d'engager quelques réflexions sur les cuisines scolaires.

Une commissaire demande si la capacité de 100 places est une limite légale. Il lui est répondu que la capacité ne doit pas dépasser 120 places assises. Par expérience, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ne prévoit pas plus de 100 places; au-delà de ce nombre, la gestion devient aléatoire, aussi bien pour le bruit que la discipline.

Un commissaire demande si un coin pour le brossage des dents a été prévu. La réponse est affirmative. M^{me} Irmingier précise que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire est en train d'opérer un contrôle des restaurants scolaires du canton pour s'assurer que de tels locaux ont été prévus ou le seront prochainement.

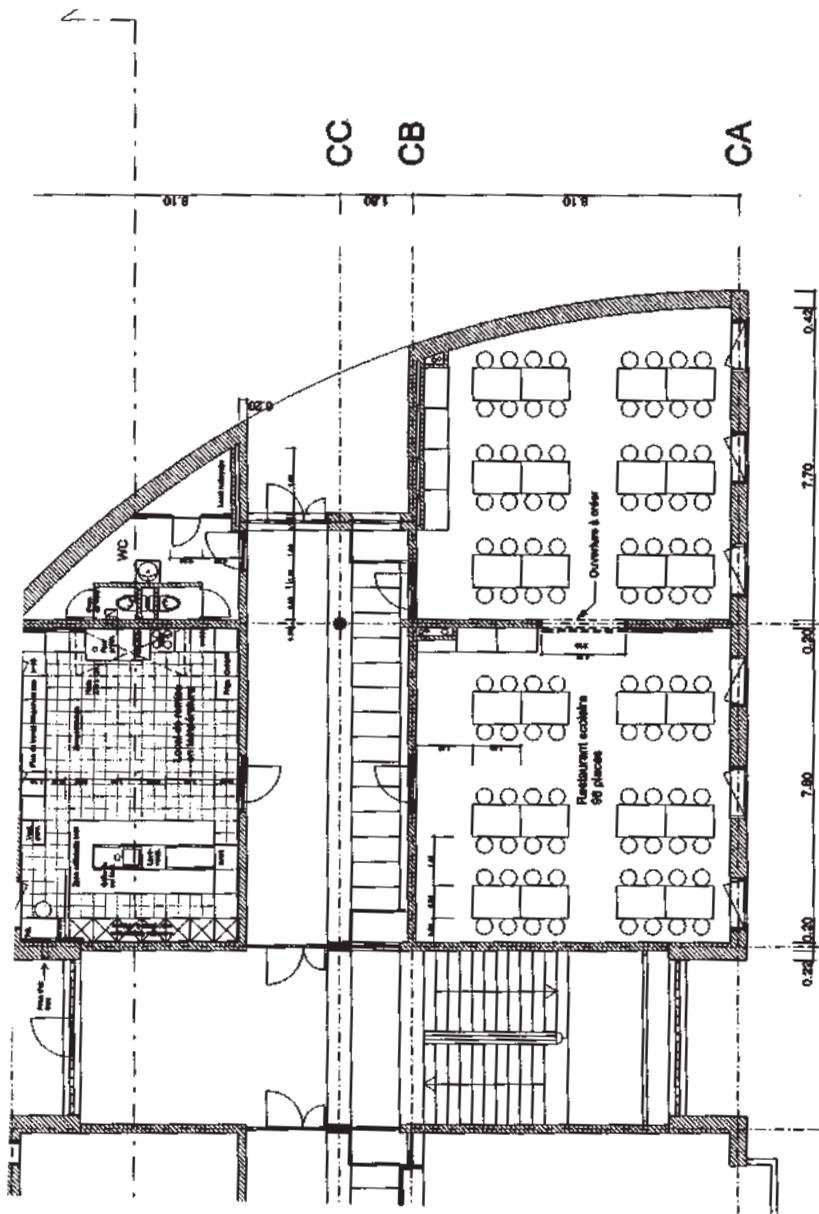
Une commissaire s'interroge sur le manque de W.-C., en particulier pour les filles. M^{me} Irmingier propose de renseigner la commission des travaux sur les normes officielles en application. Le président, dans un réflexe impressionnant, fournit aux participants la réponse: pour 10 filles une cuvette, et un urinoir pour 10 garçons et une cuvette pour 30 garçons. Les commissaires restent dubitatifs: les filles seraient nettement défavorisées. Quelques réflexions font valoir que l'Etat de Genève devrait prendre des mesures urgentes pour rétablir une proportion plus équilibrée d'équipements sanitaires pour que filles et garçons soient enfin sur pied d'égalité. Il faut savoir que la commission des travaux est actuellement très sollicitée sur la problématique des toilettes publiques et que ce sujet est abordé dans diverses propositions du Conseil administratif: crédits de plusieurs millions pour les W.-C. en ville, W.-C. sur les quais et W.-C. dans les dépendances de la villa La Grange.

Pour que les travaux soient entrepris dès le début du mois de juillet, il est impératif que le crédit soit voté en urgence lors des séances plénières du Conseil municipal des 17 et 18 mai 2005.

Discussion et vote

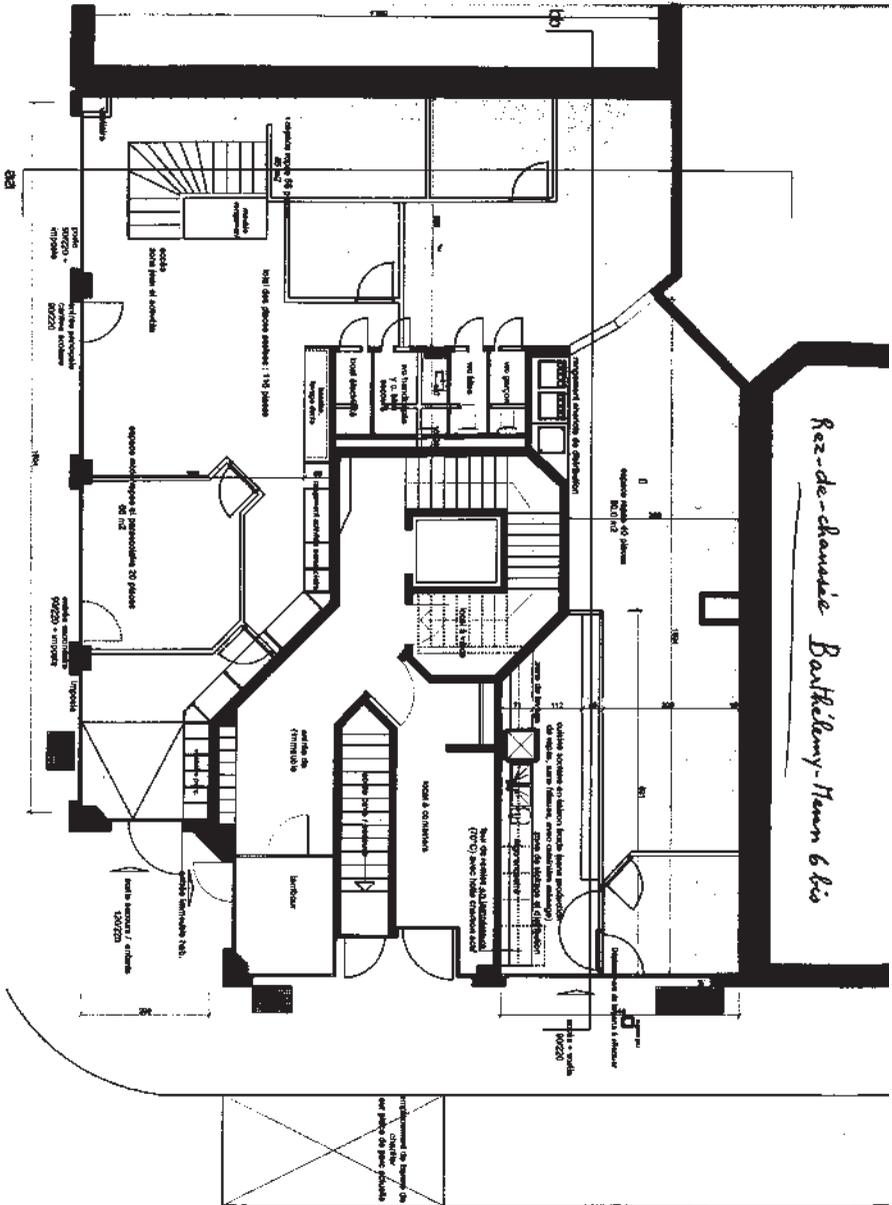
Le président propose que la commission vote cette proposition tout de suite afin que les travaux puissent débiter au début du mois de juillet 2005. Le rapporteur s'engage à remettre son rapport pour le 18 avril 2005 au secrétariat.

Les commissaires sont toutes et tous d'accord avec la proposition du président et acceptent à l'unanimité (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 R, 1 T, 3 L, 2 UDC, 1 Ve) le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)



Cuisine scolaire de l'école de Cayla

PI AN Rez-de-Chaussée



Rez-de-chaussée Barthélemy-Honn 6 bis

Rue Verte

M. Roberto Brogini, président de la commission des travaux (Ve). Très brièvement, je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à voter cette proposition, que la commission des travaux a acceptée à l'unanimité. Elle permettra au Service des écoles et institutions pour l'enfance de réaliser les aménagements pour la rentrée scolaire de cet automne, afin d'offrir des repas aux enfants de nos écoles dans les quartiers de Cayla et de Plainpalais.

M. Roman Juon, rapporteur (S). Je n'ai plus grand-chose à ajouter, parce que M. Brogini, président de la commission des travaux, a dit exactement ce que je pense. Notre souci, c'est de pouvoir donner à manger à un nombre grandissant d'enfants à Cayla et à Barthélemy-Menn, et les travaux doivent impérativement commencer au tout début du mois de juillet, une fois passé le délai référendaire. C'est pour cela que je vous demande de voter ce projet d'arrêté immédiatement.

Le président. Merci, Monsieur Juon, c'est ce qu'on appelle la stéréophonie alternative...

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 718 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 7100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio: «Un peu de transparence à la FASe» (M-543)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a choisi de modifier sa politique tarifaire applicable aux camps de vacances dès les prochains congés;
- que, sur son site internet, la FASe indique qu'elle estime cette augmentation justifiée pour «rester dans les limites acceptables»;
- que la FASe y communique ses comptes 2002, mais aucune indication sur la situation de ses recettes et dépenses pour les exercices suivants;
- qu'il est normal que la FASe, subventionnée par les communes et le Canton, fasse preuve de transparence et que chacun puisse se faire de lui-même l'opinion du caractère «acceptable» de l'augmentation proposée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir sans délai auprès des organes de la FASe afin qu'elle communique sur son site internet et de manière librement accessible:

¹ Urgence acceptée, 6121.

- ses comptes des années 2002 à 2004;
- l'évolution de ses charges pendant ces mêmes exercices, en particulier quant à l'évolution de l'emploi dans l'administration de la fondation.

Le président. Je tiens à vous faire part d'un courrier de M^{me} Michèle Matthey, présidente de l'Association de la Maison de quartier de Vernier (AMQV), qui nous envoie une copie de la lettre qu'elle a adressée aux autorités municipales de Vernier, concernant les mesures d'économie de la FASE. Je prie M. Lathion de nous la lire.

Lecture de la copie de la lettre envoyée par l'AMQV à M^{me} Nelly Buntschu, maire de Vernier, en date du 11 mai 2005.

Madame le maire,

Vous n'ignorez certainement pas que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a bouclé son exercice financier 2004 sur un excédent cumulé de dépenses de l'ordre de 450 000 francs. Réuni le 14 mars, son conseil de fondation a décidé deux «mesures d'économie» à mettre en œuvre en 2005:

- La hausse de 20 francs en moyenne du prix payé par les parents pour chaque semaine de centre aéré au titre de «contribution des usagers» à la couverture des charges salariales de la FASE. Cette mesure devrait amener environ 120 000 francs dans les comptes de la FASE.
- Le prélèvement d'une «contribution de solidarité» sur les centres de loisirs calculée au prorata de la masse salariale de chaque lieu et devant renflouer les caisses de la fondation à hauteur de 330 000 francs.

Pour la Maison de quartier de Vernier (AMQV), la première mesure n'entre pas en ligne de compte cette année car nous ne participons pas au centre aéré.

En contrepartie, la deuxième mesure, soit le montant de 3698 francs que devrait verser notre centre, met notre association dans une impasse.

Notre comité s'est réuni pour étudier de quelle manière résoudre ce problème. Malheureusement, nous n'avons plus de réserve, nous n'avons pas obtenu la subvention demandée et nous ne pouvons pas réduire les heures moniteurs ou animateurs sans toucher aux prestations.

Les usagers de notre centre, le comité et le personnel ne sont en rien responsables de l'excédent de dépenses de la FASE. Dans ces conditions, il est pour nous

incompréhensible de réduire nos prestations. Pour indication, 3698 francs de réduction correspondent à 13% de notre subvention, soit à près d'un quart de notre budget dédié à l'animation des adolescents.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez certainement l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et nous vous demandons donc de nous donner des indications claires et précises quant à la politique que notre Maison de quartier doit poursuivre.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre et, tout en restant à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements, nous vous adressons, Madame le maire, nos meilleures salutations.

Pour l'AMQV:
Michèle Matthey
Présidente

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, pourquoi avons-nous lu cette lettre?

Le président. Monsieur Bonny, nous avons lu cette lettre parce que nous l'avons reçue; le bureau a estimé qu'elle était suffisamment importante et intéressante pour que vous en soyez informés. Moins d'information, moins de démocratie... nous avons choisi de donner le plus et nous en sommes tout à fait satisfaits! Je donne la parole à M. Jean-Marie Hainaut.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je crois que plus nous aurons d'informations, mieux cela sera, puisque, précisément, cette motion M-543 vise à obtenir celles que nous pensons ne pas être disponibles comme elles le devraient et là où elles le devraient. C'était une bonne chose que de lire cette lettre, cela d'autant plus qu'un certain nombre d'autres échanges circulent. Je suis donc tout à fait satisfait de cette lecture.

En fait, la motion que nous avons déposée procède simplement de la réflexion suivante: en consultant le site internet de la FASE, nous voyons effectivement une indication relative à l'augmentation de la tarification pour les grandes vacances. Cette modification tarifaire est décrite et elle est jugée acceptable par les responsables du site et par ceux qui l'ont décidée. Certes, le terme «acceptable» est subjectif et on peut lui accorder le degré d'intensité que l'on souhaite, mais il nous semble que, pour s'en faire une idée, il faut pouvoir examiner dans quelle mesure

cette modification tarifaire correspond à une nécessité pour la FASe. Mais cela ne peut se faire, à notre avis, que dans la mesure où on peut juger de manière tout à fait transparente de la situation financière de la FASe.

Or il se trouve qu'il y a peu de temps encore figuraient sur le site de la FASe des éléments concernant les comptes de cette institution pour les années précédentes, mais – ô surprise! – ils n'y figurent plus. Pour assurer la transparence de l'information financière relative à cette fondation, transparence qui devrait également permettre à tout un chacun – ces camps de vacances concernent beaucoup de gens – d'évaluer le caractère acceptable ou pas de cette modification de la politique tarifaire, il nous apparaît nécessaire que ces informations financières soient à nouveau librement disponibles, le plus rapidement possible, sur le site internet, pour que tout utilisateur de ce site puisse, en toute transparence, se faire une idée de l'évolution des charges pendant ces dernières années et de la situation financière de cette fondation.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Salerno (S). Les socialistes renverront cette motion au Conseil administratif. Pour reprendre le souhait des motionnaires, ce soir, je rappelle qu'en commission des finances, lors de l'étude des comptes 2004, nous avons demandé officiellement – par la voix de M. Losio, président de la commission – les comptes de la FASe pour les années 2002, 2003 et 2004. Le Parti socialiste n'était pas allé aussi loin, mais je pense que c'est une bonne chose de les avoir, en raison de la nouvelle politique tarifaire pour une année proposée par la FASe, du déficit chronique de l'institution et parce que, en tout cas pour les centres et les maisons de quartier de la ville de Genève – la lecture des différentes lettres ou pétitions faite par les secrétaires du bureau l'a démontré – les comités trouvent cette proposition de la FASe parfois difficile à digérer. En plus, en discutant un peu avec les personnes qui travaillent dans ces maisons de quartier, on apprend que la plupart des animateurs – donc le personnel – ne sont pas d'accord avec la proposition de la FASe.

Je rappellerai aussi que nous avons maintenant renvoyé plusieurs de ces objets à la commission sociale et de la jeunesse. Il sera donc très intéressant d'examiner l'ensemble des comptes de la FASe, mais il nous faudra aussi comprendre pourquoi elle a proposé ce renchérissement de 20 francs par enfant ou par adolescent. Nous savons que ce n'est pas la seule option, puisque les centres devront également verser, au prorata du nombre d'enfants accueillis, une autre somme substantielle à la FASe, pour lui permettre de combler une partie de son déficit.

En tous les cas, le Parti socialiste est particulièrement attentif à ce dossier, parce que les maisons de quartier et les centres de loisirs ont un rôle socio-éducatif et socioculturel éminemment important, qui contribue au maillage social en favorisant les liens dans les quartiers. Il s'agit de structures qui ont pour mission de travailler principalement avec les enfants, mais aussi avec les adolescents. La Ville de Genève est la cité qui compte le plus grand nombre de maisons de quartier et de centres de loisirs, qu'elle aide d'ailleurs par des subventions de fonctionnement que nous votons annuellement au budget.

Il nous semble particulièrement important, pour nous, Parti socialiste, de comprendre dans les détails d'où provient le déficit de la FASE et quelles mesures l'ont provoqué. Il s'agira ensuite d'examiner les actions que la Ville de Genève souhaite voir appliquées par les maisons de quartier et les centres de loisirs. En l'état, au groupe socialiste, nous ne sommes pas certains que la proposition d'augmentation de 20 francs soit la meilleure, ni non plus que le surplus demandé sur un montant global de 100 000 francs à l'ensemble des maisons de quartier et des centres de loisirs soit la mesure la plus adéquate pour faire face au déficit chronique enregistré par la FASE année après année, alors que – faut-il le rappeler? – les subventions n'ont pas cessé d'augmenter.

Un dernier mot encore. Plusieurs maisons de quartier, en ville, pourraient puiser sur leurs réserves, mais il faut quand même rappeler que certaines d'entre elles n'en ont pas et que, pour ces dernières, concrètement, les efforts que la FASE demande pour 2005 rimeront avec des diminutions de prestations. Pour nous, Parti socialiste, nous ne souscrivons pas à ces réductions. Monsieur le président, nous renverrons avec plaisir au Conseil administratif la motion urgente M-543, et nous nous réjouissons de l'étude beaucoup plus substantielle de ce dossier que nous allons entamer en commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Je dirai juste quelques mots. Vous avez tous entendu la lecture de différentes lettres, notamment celles de l'Association du Chalet qu'on nous a lue hier, et, maintenant, celle de l'Association de la Maison de quartier de Vernier. Peu importe, ce qui est intéressant, c'est le contenu. Je suis, pour ma part, interpellée et je vous pose une question.

Je pense que le Conseil administratif, quand il aura examiné toutes ces choses, pourra nous répondre. Pourquoi la FASE a-t-elle convoqué uniquement le Chalet – sur un ton qui n'admet aucune réplique, j'en ai d'ailleurs distribué une copie à chacun des motionnaires – alors qu'on s'est bien gardé de le faire pour les huit ou neuf associations qui sont dans le même cas que cette institution que la Ville de Genève subventionne considérablement? Pourquoi deux régimes?

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je m'exprimerai sur cette question au nom des trois composantes de l'Alliance de gauche. Nous sommes favorables au renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, dans la mesure où la lettre pétition sur le même sujet y a également été renvoyée hier soir. A notre sens, ces deux objets devraient être traités ensemble et cette commission pourrait auditionner la FASE et d'autres acteurs comme les maisons de quartier de Saint-Jean et de la Jonction, qui ont réagi aux injonctions de la FASE. C'est vrai, les maisons de quartier qui ont des réserves financières ont de bonnes raisons de les avoir constituées, dans la mesure où, la plupart de temps, elles doivent faire face à des dépenses pour venir en aide à des familles en difficulté désireuses de placer plusieurs enfants dans les centres aérés. Mais cela exige tout de même une clarification financière, notamment quant à la transparence de la gestion, par la FASE, de ses propres finances.

C'est pourquoi nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai donné des éléments de réponse hier soir, mais, comme c'était en début de séance, avec pas mal de brouhaha, on n'a peut-être pas tout compris... Je me permettrai donc de répéter un certain nombre de précisions. Tant pis pour ceux qui ont déjà entendu!

Tout d'abord, la lettre qui nous a été lue en début de séance, Monsieur le président, concerne Vernier, et la maire de cette commune, M^{me} Buntschu, n'a pas grand-chose à voir avec la Ville de Genève. Je vais l'expliquer dans un instant, mais les maisons de quartier et les centres de loisirs de notre cité ont vraisemblablement de la chance d'être sur le territoire de la Ville de Genève, parce que, sans vouloir lancer des cocoricos ni donner des leçons aux municipalités du canton, je pense que nous faisons, depuis l'époque Segond, des efforts beaucoup plus importants au niveau pécuniaire que les autres communes.

Je rappelle la mise au point que j'ai faite hier soir: la FASE est une fondation intercommunale. Il y a souvent des confusions dans les esprits et on croit que le Conseil administratif de la Ville de Genève gère en ligne directe les maisons de quartier et les centres de loisirs. Je dis cela à l'intention de ceux qui ne s'intéressent pas forcément aux problèmes socio-éducatifs, qui ont d'autres intérêts, le sport, la culture, et qui émettent souvent des avis sur la gestion des maisons de quartier et des centres de loisirs en oubliant que la FASE est, je le répète, une fondation intercommunale. Elle est d'ailleurs présidée, Monsieur Hainaut, par une ancienne députée libérale, M^{me} Mottet-Durant, maire d'une commune du canton, et je crois que vous êtes aussi en ligne directe avec cette personne pour lui demander plus de transparence sur vos sites internet.

Une voix. Cela n'a rien à voir!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Bien sûr que cela a à voir... (*Dénégation.*) Mais oui! La présidente de la FASE dispose quand même des moyens d'agir... Je le sais, puisque je préside moi-même des fondations et des associations, notamment Naxoo, et que je peux être plus transparent si je le veux, car les messages passent auprès de mes administrateurs. En ce qui concerne la FASE, il y a à l'évidence un problème au niveau de cette fondation, et je crois que Charles Beer – avec le Conseil d'Etat – en est conscient, mais je ne veux pas parler à sa place. Il y a certainement un besoin de restructuration de cette fondation et d'amélioration de sa gestion, il ne faut pas le nier. D'autre part, la FASE connaît aussi en ce moment des problèmes de cohabitation entre les différents représentants qui siègent au sein de ses structures, où il ne règne pas toujours, c'est le moins qu'on puisse dire, une grande harmonie.

J'en viens à l'effort pécuniaire de la Ville. Mesdames et Messieurs, contrairement à d'autres communes, la Ville de Genève fait déjà un effort pécuniaire substantiel, et vous le savez bien, puisque vous votez les budgets. Mais cela a peut-être échappé à certains... En effet, nous payons environ 60% des salaires des animateurs des maisons de quartier et des centres de loisirs. C'est énorme. Je passe aussi sur tous les efforts demandés au Conseil administratif et auxquels je réponds, en son nom, à longueur d'année. Les responsables de la Maison de quartier de la Jonction le reconnaissent, M. Schweri, son président, me l'a encore dit l'autre jour au téléphone. Les Maisons de quartier de la Jonction et des Acacias ont demandé un terrain d'aventures. Les travaux ont dû être retardés en raison de petits problèmes: une pollution en sous-sol, d'une part, et la faillite de l'entreprise mandatée, d'autre part. Mais je peux vous rassurer, puisque – c'est prévu dans mon agenda – nous irons inaugurer ce terrain d'aventures en septembre ou en octobre, Christian Ferrazino et moi-même. Vous voyez que nous travaillons main dans la main... (*Remarque de M. Maudet.*) Oui, Monsieur Maudet, s'il vous plaît!

Je me suis engagé auprès de la Maison de quartier de la Jonction – M. Grand le sait – à mettre le turbo pour que ce centre, qui n'a jamais été bien entretenu et qui se trouve dans un état un peu crapoteux, c'est le moins qu'on puisse dire, soit rénové. Je peux vous dire que le crédit est à l'étude; par conséquent, cela se fera et je m'en réjouis. Le temps nous manque, mais je pourrais donner d'autres exemples de maisons de quartier, de centres de loisirs qui nous demandent des coups de main pécuniaires, pour la publication de brochures, à l'occasion d'un anniversaire, en faveur de familles nécessiteuses, et nous les octroyons.

Hier soir, je vous ai dit que j'ai demandé à mes collaborateurs, que ce soit au délégué à la jeunesse, Claudio Deuel, ou à l'administrateur de la Délégation à la jeunesse, de me préparer assez rapidement un état des lieux des provisions. Ce

document n'est pas encore définitif, je n'ai reçu pour l'instant qu'une ébauche. Certaines maisons de quartier et des centres de loisirs ont des provisions, mais ces provisions sont contraires à la loi et, malgré ce que l'on prétend ici ou là, elles ne sont pas destinées à venir en aide aux familles nécessiteuses, car elles sont souvent bloquées sur des comptes à la Banque cantonale de Genève ou à l'Union de banques suisses. Mais nous n'accordons pas des subventions à ces maisons de quartier et aux centres de loisirs pour qu'ils alimentent des comptes bancaires. Je crois qu'une notion de solidarité doit s'imposer entre les différentes maisons de quartier pour faire en sorte que les mesures préconisées pour participer à la réduction du déficit 2005 soient atténuées en prélevant dans les provisions de certaines maisons qui reçoivent peut-être trop de subventions, et afin que les prestations 2005 ne soient pas entamées. Je m'engage en tout cas, aujourd'hui, à aller dans ce sens.

Pour répondre, enfin, à la motion M-543, j'ai bien compris son message et je répète, Monsieur Hainaut, que je me battrais pour une plus grande transparence sur les sites internet au sujet des comptes 2002, 2003, 2004, avez-vous dit. Mais rien ne vous empêche de faire marcher vos réseaux à l'intérieur du Parti libéral et d'alerter la présidente de la FASe, l'ancienne députée libérale M^{me} Mottet-Durant.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est refusé par 36 non contre 20 oui.

Le président. Cette motion est donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir sans délai auprès des organes de la FASe afin qu'elle communique sur son site internet et de manière librement accessible:

- ses comptes des années 2002 à 2004;
- l'évolution de ses charges pendant ces mêmes exercices, en particulier quant à l'évolution de l'emploi dans l'administration de la fondation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

- 5.a) Motion de M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet, Nelly Hartlieb, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck, David Carrillo, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Georges Queloz, Jean-Charles Rielle, Pierre Rumo, François Sottas et Christian Zaugg: «Rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont» (M-521)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant le déficit de concertation manifeste qui a entouré l'élaboration de ce projet,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de représenter, dans les plus brefs délais, une nouvelle proposition, en ce qui concerne la rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont, issue d'une véritable concertation entre la Ville de Genève et les représentants du club.

- 5.b) Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 492 000 francs destiné à la rénovation partielle des courts du Tennis Club Drizia-Miremont situé 6, route de Vessy, sur les parcelles 2289, 2078, 2079 et DP 3707, feuilles 82 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-355 A)².**

Rapporteuse: M^{me} Sarah Klopmann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des sports et de la sécurité lors de la séance plénière du 8 septembre 2004.

La commission s'est réunie les 30 septembre, 28 octobre, 25 novembre 2004 et le 20 janvier 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier cette proposition.

¹ Annoncée, 4485.

² Proposition, 1144.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que la rapporteuse remercie vivement pour son excellent travail.

Séance du 30 septembre 2004

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, chef du Service des sports

Le magistrat rappelle que le club de tennis Drizia-Miremont a été créé en 1966, de la fusion du Drizia Tennis-Club, fondé en 1930 au Moulin de Drize, et du Tennis-Club de Miremont, fondé en 1947 aux Crêts-de-Champel. Il se trouve dans les installations de la Ville de Genève. Deux conventions (mais pas de contrats de prestation) ont été passées avec ce club; une pour la buvette (pour un montant de 10 000 francs par année, correspondant à un loyer) et une (depuis 1998) concernant les cotisations (10% de la recette des cotisations annuelles provenant de l'ensemble des abonnements) (cf. annexes). A noter que l'on déduit de cette redevance les cotisations des juniors et le montant des licences, qui est versé à l'Association suisse de tennis. L'un dans l'autre, on a entre 20 000 et 28 000 francs de redevances versées à la Ville.

Le Drizia-Miremont est un club populaire, très ouvert. Le mouvement junior est très important et augmente au cours des années. Le Drizia-Miremont organise certaines compétitions importantes au cours de l'année. Ce club fait un travail considérable.

Pour la gestion et l'entretien des terrains, le club a son propre gardien, qui est salarié.

M. Nopper montre quelques photos de la rénovation prévue.

Il y a 12 courts, dont 10 nécessitent une rénovation complète. Les huit premiers courts sont en terre battue traditionnelle, deux autres, situés du côté du Drizia, sont en matière synthétique, et encore deux autres (7 et 11) vont être déplacés, car ils sont trop proches de l'Arve. En effet, une nouvelle loi protégeant les rives de l'Arve le demande. Ils seront reconstruits où il y a actuellement le petit terrain d'échauffement, qui va donc disparaître. Il affirme qu'il y aura assez de place. *(Nous apprenons pourtant par la suite que ce n'est pas le cas...)*

Les courts 9 et 10, qui ne sont pas concernés par la proposition de crédit, sont recouverts, en hiver, par une bulle et sont en terre battue artificielle.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

Les terrains 1 et 2 sont aussi recouverts d'une bulle, plus récente, celle-ci. Les courts en terre battue posent des problèmes, car le drainage est défectueux et l'évacuation d'eau ne se fait pas correctement.

Les courts 11 et 12 sont recouverts d'une moquette synthétique sablée, qui est très usée et qui, du coup, est même dangereuse.

Il faut refaire presque tous les terrains, car ils sont tous dans un état lamentable et le drainage est défectueux. Il y en a deux qui seront déplacés, donc construits à neuf. Les courts ont environ 40 ans d'âge.

On n'en refait pas en matière synthétique (comme les actuels courts 11 et 12). C'est une ancienne technologie, dépassée, qui consiste en une moquette sablée. Elle procure un grand confort de jeu, mais s'use très vite.

La durabilité de la matière prévue est bonne, et c'est un compromis entre le confort de jeu et l'optimum pour l'entretien.

Nous apprenons que les terrains sont propriété de la Ville de Genève, de même que la maison, qui est un bâtiment classé ou à l'inventaire.

Il est demandé si la Ville n'a jamais envisagé de demander aux clubs de participer aux travaux de rénovation.

M. Hediger répond qu'au vu des budgets, surtout des recettes, c'est impossible. Si la Ville ne l'aide pas financièrement, il n'y a plus de club. Vu qu'il se charge de l'entretien et doit donc payer un gardien, il a déjà des frais assez importants.

Une personne demande s'il serait possible de chiffrer à l'année la réduction sur l'entretien, mais il n'est pas répondu très clairement. Cependant, un commissaire connaissant bien ce club précise qu'on ne peut pas chiffrer la réduction sur l'entretien, car la personne est de toute façon là. (*Il est tout de même question dans la proposition de permettre au club d'économiser un salaire.*) C'est simplement le travail qui sera un peu plus facile. Il y a beaucoup de travail bénévole de la part du comité. Il ajoute que cela fait partie d'une évolution normale de vouloir adapter les matériaux.

M. Hediger dit également que, pour les tournois, le club fait installer des tribunes provisoires sur les trois côtés des terrains 3 et 4, qui sont en terre battue, et que l'autorisation ne serait jamais donnée d'avoir un terrain en moins, mais un court avec tribunes fixes. La durée des courts après rénovation sera d'environ quarante ans pour la terre battue et quinze à dix-huit ans pour l'artificiel.

Quelqu'un fait remarquer qu'en page 10 du programme financier quadriennal 2002-2005, voté l'an dernier, on a inscrit pour un million, alors qu'ici on passe à

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

1,5 million. M. Nopper explique qu'on a ensuite eu la surprise de devoir déplacer deux terrains pour répondre à la contrainte législative. Cela n'avait pas été paramétré au départ.

Discussion

La commission décide de demander les comptes du club à la direction du département (cf. annexes), de se rendre sur place et d'auditionner M Haefliger, président du club.

Séance du 28 octobre 2004

Visite des installations sportives et discussion avec MM. Pierre Bacle et Jean-Luc Aubert, tous deux vice-présidents du Tennis Club Drizia-Miremont. Le président du club n'a pu être présent ce soir

Le temps fut propice, puisqu'il permit de voir l'état des courts après la pluie. Nous constatons qu'il est vrai que plusieurs courts sont impraticables.

Une commissaire aimerait connaître les avantages et les inconvénients de la terre battue artificielle.

M. Aubert répond qu'un des avantages de la terre battue artificielle est qu'elle ne gèle pas. La mise en œuvre coûte plus cher, mais on peut jouer dessus toute l'année, alors que sur la terre battue traditionnelle on ne peut pas jouer en cas de gel.

Par ailleurs, l'entretien de la terre battue artificielle est plus facile et moins coûteux que celui de la terre battue traditionnelle. En effet, pour refaire un seul terrain en terre battue traditionnelle, cela revient à 5000 francs. La terre battue artificielle, c'est l'avenir, mais ce type de revêtement n'est pas encore homologué par l'ATP. (*Nous apprendrons plus tard que maintenant c'est le cas.*) Lorsqu'il y a des tournois ATP, on joue sur cinq ou six terrains.

La construction d'un court de tennis revient à environ 150 000 francs.

Lorsque l'on demande si le club a été associé à la proposition du Conseil administratif, M. Bacle répond qu'il y a eu une seule séance, il y a une année, puis plus de nouvelles.

Le club n'a pas été demandeur, il ne s'est pas adressé à la Ville de Genève pour dire qu'il souhaitait telle ou telle modification. M. Aubert ajoute que les demandes envers la Ville de Genève ont toujours été trop modestes. Il admet également que, pour ce qui est des gradins, on pourrait les améliorer. Cependant, on

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

n'aimerait pas condamner un terrain pour une compétition qui ne dure que deux semaines. Le club n'a pas reçu, en tout cas pas officiellement, d'informations sur ce que le département proposait de faire.

Ils ne savent donc pas précisément de quoi on parle et n'ont pas connaissance du projet définitif.

Ce qui pose aujourd'hui problème dans les installations, c'est la vétusté; pour le reste, le club est très heureux. Les terrains en terre battue traditionnelle sont refaits chaque année (en début de saison), en surface. C'est le club qui finance. Cela a toujours été du cosmétique. Tous les dix ou vingt ans, le terrain doit être entièrement refait. Cependant, cela ne fut pas le cas.

Un commissaire ajoute qu'une mise en conformité est nécessaire. Ces demandes ne dépendent pas du club, il serait donc pénalisé.

Actuellement, il y a huit terrains en terre battue traditionnelle, deux en terre battue artificielle et deux avec moquette. Dans le futur, il n'y aura, semble-t-il, plus de terrain avec moquette. Mais M. Aubert dit que ce serait mieux d'avoir six terrains en terre battue traditionnelle.

M. Bacle ajoute que, vu la proximité de l'Arve, le club a accepté l'idée de faire trois minicourts à la place d'un terrain. De ce fait, il y aurait 11 terrains, mais les petits ne comptent pas. *(Pourtant, cela ne correspond ni à la proposition, ni à la présentation que MM. Hediger et Nopper en ont faite.)*

A quelqu'un qui redemande si le gardien est payé par le club, M. Aubert répond que le club paie un loyer à la Ville, à savoir 25 000 francs par année pour le tout. *(Nous ne savons donc plus qui paie ce fameux gardien.)*

Discussion

Plusieurs commissaires sont assez sidéré-e-s par ce qu'ils-elles ont appris ce soir, notamment que le club n'a pas été associé au projet, qu'il n'y a eu qu'une seule séance, donc pas de concertation, pas d'informations, ni de plans. Ils n'acceptent pas cette façon de procéder. Il faut auditionner une nouvelle fois le magistrat, afin de lui poser d'autres questions. Le club n'était même pas demandeur et il a été quasiment mis devant le fait accompli. C'est incroyable.

Une autre personne pense que ce n'est pas une question de demandeur ou de pas demandeur, puisqu'il s'agit de la mise en conformité par rapport à une loi.

Certains relèvent que les représentants du club ont dit qu'ils souhaitaient que le drainage soit remis en état et ont aussi parlé de l'entretien des terrains. Ils ne voudraient pas que le retard leur porte préjudice. Cependant, il y a la question de

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

l'homologation des nouvelles surfaces en terre battue artificielle. Si l'on décide d'attendre, il sera peut-être possible, dans un an, de refaire tous les terrains en terre battue artificielle.

Quelqu'un rappelle que les dimensions des courts ne répondent pas aux normes ATP et qu'il faudrait qu'il puisse y avoir des compétitions. Il y a aussi la question des gradins. A son avis, c'est une proposition qui n'est pas mûre, mais c'est surtout à M. Ferrazino qu'il faudra poser des questions, puisque ce sont ses services qui préparent le projet et le chiffrent.

D'autres personnes préféreraient presque refuser la proposition, afin que le Conseil administratif revienne avec quelque chose de concerté.

Il est ajouté que ce qui a été dit ce soir ne veut pas dire que le club ne veut pas que les travaux soient faits, et qu'ils doivent être effectués. Mais on peut se demander s'il y a urgence. Pour ce qui est de la protection des rives de l'Arve, on est tous d'accord. Il y a une mise en conformité à faire et des dimensions à respecter.

Mais, si la proposition passe la rampe, ce n'est de toute manière pas le printemps prochain que les travaux pourront être réalisés. La commission peut donc auditionner une nouvelle fois M. Hediger et le Service des sports, de même que les responsables de cette proposition, c'est-à-dire quelqu'un du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (pour ce qui est des aspects techniques).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition au Conseil administratif pour qu'il la retravaille est refusé par 7 non (1 T, 1 DC, 3 S, 2 UDC) contre 7 oui (1 AdG/SI, 2 Ve, 3 L, 1 R).

Mises aux voix, les auditions de M. Hediger et des services compétents, du département de M. Ferrazino, probablement M. Perrin, architecte chargé des installations sportives, sont acceptées par 11 oui (1 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 UDC, 1 R) et 3 abstentions (L).

Séance du 25 novembre 2004

Audition de MM. Yves Nopper, chef du Service des sports, et Jean-Michel Perrin, architecte au Service des bâtiments (délégué par M. Ferrazino), en présence de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité

Le président replace les choses dans leur contexte et rappelle que, lors de la discussion qui a suivi la visite, des questions sont apparues, et qu'il semble que le dossier ne soit pas très suivi du côté du club.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

M. Nopper est surpris d'entendre cela. Il trouve dommage que le président du club, M. Roland Haefliger, n'ait pas été là pour présenter son projet. En effet, il aurait été à même de donner les éléments techniques. (*Plus tard, nous verrons que ce n'est pas le cas.*) Il dit qu'il y a eu des contacts réguliers, mais avec une seule personne, que ces deux messieurs étaient mal préparés et qu'il en est navré.

Certains relèvent alors que cela signifie qu'il y a eu une activité en duo. Dans le cas précis, il s'agit d'une collectivité et d'un montant non négligeable. On peut se demander si cela correspond à ce type de club. Il faudrait qu'il y ait plusieurs personnes qui s'en occupent, de manière à cibler les besoins. Il est proposé d'auditionner celui qui semble être le seul responsable de cette opération, afin qu'il confirme que c'est bien la volonté du club.

Une personne rappelle que les deux vice-présidents n'ont pas donné l'impression qu'ils doutaient de leur président. Ils ont dit que, si d'autres contacts avaient eu lieu, ils en auraient été informés.

Deux autres, de par leur expérience, font remarquer que M. Haefliger est un très bon président.

M. Perrin montre un plan d'autorisation de construire et le commente.

Il ajoute que le club n'a pas eu son mot à dire, ni le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, d'ailleurs. Ils ont déposé la demande d'autorisation de construire. On parle alors de condition préalable à toute entrée en matière: étudier le réaménagement du bord de l'Arve, car une partie est inconstructible. Pour les berges, la distance à respecter est passée de 30 à 50 m. Ils ont donc remis le projet sur le métier, se sont rendus sur place, avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, le club, etc. Ils se sont mis d'accord sur un projet. Il s'agit de supprimer deux courts et de déplacer le chemin d'accès.

Il indique également que les normes au niveau du tennis ont changé. Les courts, pour les tournois, doivent avoir une certaine dimension. Deux courts doivent donc être agrandis.

Pour ce qui est du revêtement, il nous dit qu'une partie des courts sera refaite en terre battue traditionnelle, et une autre partie en terre battue artificielle.

Cependant, M. Perrin ne connaît pas vraiment le nombre de réunions où le club était présent. Il dit que, la plupart du temps, le président était là. Certaines fois, il y avait le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, d'autres fois quelqu'un responsable des cours d'eau. La phase de préparation, les concertations, tout cela a duré environ une année et a débouché sur une autorisation de construire. (*Autorisation qui, apparemment, ne correspond plus totalement à la proposition du Conseil administratif.*)

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

M. Nopper relève que, avec des terrains refaits, le club connaîtra une augmentation de la fréquentation. M. Haefliger se bat pour sauver le tournoi ATP challenger. Le court 3 ou le 4 sera aux normes ATP.

Il nous dit que, pour plus de détails, il faut se référer à la proposition, et que tout est noté dans la description des travaux, mais la commission relève qu'il n'y a pas de schéma avec la proposition. Dans le dossier infographique, non plus, à aucun endroit on ne voit le positionnement de ce qu'a accordé le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. De plus, à la page 9, il y a le site prévu pour l'implantation des courts déplacés 7 et 11. (*Alors que l'on apprendra plus tard qu'il n'y a pas la place pour ces courts.*)

Discussion

Un commissaire affirme que, si la proposition est présentée, c'est bien parce qu'elle correspond à une nécessité. Un autre ne comprend pas cette façon napoléonienne de fonctionner, même si la personne en question est très compétente, et il souhaiterait qu'une assemblée générale soit tenue. Il est ajouté que ce qui est important pour la commission des sports et de la sécurité, c'est d'avoir la certitude que les installations soient au bon endroit, étant donné que parfois la concertation n'est qu'une information.

Deux commissaires qui connaissant bien ce club assurent qu'il repose sur plusieurs personnes et que tout s'y passe de manière tout à fait démocratique. Par ailleurs, ce sont des choses banales qu'on est en train de demander, même si la somme est importante. Il s'agit en fait de refaire des terrains et d'en déplacer deux. On peut comprendre que le président ait décidé de prendre ce dossier en main, car il en a les compétences.

Mise aux voix, l'audition de M. Haefliger est acceptée par 11 oui (1 AdG/SI, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (AdG/SI)

Séance du 20 janvier 2005

Audition de M. Roland Haefliger, président du Tennis Club Drizia-Miremont

Le président explique que quelques questions sont restées en suspens, notamment sur le degré d'information et la manière dont le projet a été élaboré.

M. Haefliger fait savoir que c'est avec M. Gelmini que toute la première partie concernant la rénovation du Drizia-Miremont avait été discutée.

Il explique qu'il n'a pas les plans, mais le détail, par écrit, du projet, notamment de la reconstruction de deux courts. Il dit avoir été surpris qu'on parle de la reconstruction de deux courts, car, quand il en avait été question avec M. Gel-

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

mini, cela semblait impossible pour raison de place. De ce fait, on perdait un court et il y avait trois ou quatre minicourts. Il ajoute que l'on a quand même demandé au club ce qu'il souhaitait.

C'est lorsqu'une commissaire lui demande si ce qui est proposé convient au club que nous apprenons que, selon lui, il est impossible de construire deux courts, à moins d'engager des frais qui ne sont pas compris dans le budget.

M. Haefliger dit qu'il serait tout de même content si les travaux se faisaient, car le besoin est réel. En effet, le club ne répond plus aux normes qualitatives pour ce qui est de l'écoulement de l'eau. Dans l'état actuel, on n'est plus à même de continuer la compétition, mais faut-il tout casser pour tout refaire? Il ne nous semble pas très enthousiaste. De plus, la mise en place des travaux tels qu'ils sont prévus posera des problèmes de continuité de fonctionnement du club, du point de vue du timing.

Nous apprenons qu'il serait possible de construire des gradins autour du nouveau court, si le terrain le permet, mais que l'amortissement ne pourrait pas être immense. Cela n'a pas été envisagé.

A l'époque (1962-1963), l'architecte de la Ville, avait préparé, sans suite, un projet très ambitieux.

M. Haefliger affirme que le club peut encore tenir une année comme ça. Il y a juste urgence pour l'écoulement des deux fameux courts, qui sont virtuellement inutilisables, car dangereux. On n'arrive plus à réparer le gazon artificiel, car il est trop usé. L'idéal serait l'exécution par étapes, car on ne peut pas se permettre de stopper une saison complète. Il faudrait arriver à faire un plan d'exécution échelonné et que ce plan soit présenté au club.

Une réunion est indispensable.

Par la suite, M. Haefliger dit, contrairement à ce que nous avons entendu précédemment, que la terre battue artificielle est reconnue par l'ATP. Il suffit de l'annoncer.

L'entretien annuel de la terre battue artificielle est fortement réduit et les courts en plein air peuvent être utilisés toute l'année.

Discussion et vote

Cette audition confirme le manque de concertation, et même d'information. Toute la commission est surprise, et certaines personnes sont même outrées et fâchées.

Un commissaire Vert pense qu'il faut renvoyer ce projet au Conseil administratif. Il ajoute que l'on pourrait mettre partout du revêtement en terre artificielle, et il évoque la problématique des gradins.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

Un socialiste pense que l'idée est de faire un aller et retour au Conseil administratif pour qu'il y ait négociation, mais qu'il ne faudrait pas avoir de discussion supplémentaire en séance plénière.

Les libéraux se rallient aux propos du commissaire des Verts et souhaitent demander au Conseil administratif de revenir avec une nouvelle proposition.

Le représentant démocrate-chrétien appuie le renvoi au Conseil administratif.

Une personne de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense également qu'il faut renvoyer cette proposition à l'expéditeur.

Un membre de l'Union démocratique du centre ne comprend pas ce qui s'est passé, mais, si l'on décidait de renvoyer cette proposition au Conseil administratif et de demander un nouveau projet, cela le gênerait beaucoup pour le club, car celui-ci devrait supporter tout le retard que cela apporterait.

Une commissaire des Verts est aussi embêtée pour le club, mais pense qu'on ne peut pas accepter un projet qui s'est fait dans ces conditions. On nous a menti.

Le représentant radical s'associe aux propos qui viennent d'être tenus et pense qu'on se fiche du monde, qu'on se fiche du club dans cette affaire. Il abonde dans le sens de renvoyer la proposition à l'expéditeur et de déposer une motion, qui peut être rédigée par l'ensemble de la commission, pour demander au magistrat de se mettre au travail et de revenir avec un projet mieux ficelé, dans un délai de six mois, afin qu'on puisse la voter en automne, ajoute une autre personne.

Le Parti socialiste revient avec une proposition intermédiaire. Il n'est pas si sûr que le projet soit mal fagoté. Ce qui l'a été, c'est la communication. Ainsi, il se demande si on ne pourrait pas prévoir une dernière réunion conjointement avec le Service des sports et M. Haefliger avant de renvoyer la proposition à l'expéditeur. Peut-être que, en voyant le projet devant la commission, la communication passerait mieux.

Il lui est répondu que la mission de la commission est d'accepter ou de refuser les projets. Elle ne peut pas être au milieu d'une discussion entre les uns et les autres.

Mise aux voix, la proposition socialiste de procéder à une ultime réunion est refusée par 7 non (1 R, 2 Ve, 2 L, 1 AdG/SI, 1 DC) contre 7 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 UDC).

Mise aux voix, la proposition PR-355 est refusée par 7 non (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 L, 1 R) et 7 abstentions (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 UDC). Cette demande de crédit est donc renvoyée à son expéditeur.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

Pour toutes ces raisons, la commission des sports et de la sécurité vous propose de renvoyer cette proposition à l'expéditeur, le Conseil administratif, en la refusant.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 492 000 francs destiné à la rénovation partielle des courts du Tennis Club Drizia-Miremont situé 6, route de Vessy, sur les parcelles 2289, 2078, 2079 et DP 3707, feuilles 82 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 492 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 14 767 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

Texte du projet de motion M-521 déposée auprès du Conseil municipal par la commission le 24 janvier 2005

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de représenter, dans les plus brefs délais, une nouvelle proposition, en ce qui concerne la rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont, issue d'une véritable concertation entre la Ville de Genève et les représentants du club.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

M. Pierre Maudet, président de la commission des sports et de la sécurité (R). C'est à la demande expresse et unanime de la commission des sports et de la sécurité que j'aimerais tenir ces quelques propos liminaires, parce que l'étude de ce projet qui nous a été soumis par le Conseil administratif, lié à la motion M-521 – j'y reviendrai dans un instant – a suscité quelques questions, pour ne pas dire un certain désappointement, partagé sur tous les bancs de ce Conseil, en tout cas par tous les représentants des partis à la commission. Pourquoi? Il s'agit d'un crédit de près de 1 500 000 francs destiné à la rénovation partielle des courts de tennis du Club Drizia-Miremont, situé à Vessy.

Nous avons été saisis de cet objet au mois de juin 2004 et nous l'avons traité en commission à plusieurs reprises. Avec surprise, nous avons dû relever que les services municipaux avaient travaillé dans leur coin, qu'ils n'avaient pas réellement cherché la concertation avec le club qui est le principal bénéficiaire de ce crédit pour la rénovation des courts de tennis et que, finalement, le club était en pleine méconnaissance de la réalité des exigences dues à des changements législatifs, qui, en l'occurrence, imposent une certaine distance entre les berges de l'Arve, à Vessy, et les terrains. En outre, les desiderata du club par rapport aux changements de situation des terrains, à l'emplacement des vestiaires et à une série de modifications géographiques engendrées par une évolution des demandes n'avaient pas réellement été pris en considération.

Je voudrais saluer ici, au nom de la commission, le travail du club et les efforts importants en faveur du tennis de son président, M. Haeffliger, que nous avons reçu. Ce club, en raison notamment du tournoi ATP Challenger, avait une série d'exigences qui n'ont pas été prises en compte et il n'y a pas eu de vraie concertation, Mesdames et Messieurs, chers collègues, dans l'élaboration de ce projet. En réalité, nous nous sommes rendu compte, au fur et à mesure des auditions de la commission des sports et de la sécurité, que les services du magistrat en charge des travaux, mais également ceux du magistrat en charge des sports, avaient travaillé dans leur coin, sans vraiment poser la question, ne serait-ce qu'aux principaux bénéficiaires et aux utilisateurs des terrains, de savoir ce qu'ils jugeaient utile de rénover, afin d'améliorer les conditions-cadres de la pratique du tennis à Vessy.

Cela nous a été confirmé par la suite par le président du club, et c'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, ce soir, une majorité de la commission des sports et de la sécurité – en fait, une majorité de 7 voix contre 7 abstentions – vous propose de renvoyer ce projet à l'expéditeur. Nous n'admettons pas de travailler dans ces conditions – comme les autres commissions, j'imagine – et de recevoir des projets si mal fagotés, élaborés sans réelle consultation des utilisateurs.

Alors, pour ne pas tomber sous le coup, facile à nous renvoyer, que cela nuira au tennis – «Vous êtes les fossoyeurs du tennis, vous ne voulez pas aider ces gens

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

qui en ont besoin...» – la commission des sports et de la sécurité, à l’unanimité, Monsieur le président, a déposé la motion M-521, qui demande au magistrat d’anticiper, de reprendre l’ouvrage sur le métier, de rencontrer à nouveau le Tennis Club Drizia-Miremont pour redéfinir les besoins et se mettre d’accord sur un nouveau projet. J’ai écrit en ce sens au magistrat en charge des sports, au mois de février ou de mars déjà. Nous ne voulons pas, ce soir, sanctionner un club de tennis qui n’y peut rien dans cette affaire, mais nous souhaitons bien plutôt marquer d’une pierre blanche ce dossier, afin de ne pas revoir ce que nous avons déjà connu dans le passé, quand on arrivait devant une commission avec des projets mal fagotés, comme pour la patinoire des Vernets.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite, ce soir, au nom de la commission des sports et de la sécurité, à rejeter la proposition PR-355, c’est-à-dire à la renvoyer à l’expéditeur, pour qu’il la remette sur le métier, et à accepter la motion M-521. Nous demandons au Conseil administratif de revenir très rapidement devant nous avec un projet sérieux, cette fois, parce que, Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève doit assumer réellement son rôle de propriétaire de ces terrains et se mettre en conformité avec la loi, c’est-à-dire laisser suffisamment d’espace entre la berge de l’Arve et les terrains. Mais il s’agit de le faire en concertation avec le Tennis Club Drizia-Miremont, afin qu’il poursuive son activité extrêmement favorable aux juniors, notamment, et continue d’organiser son tournoi, qui remporte un certain succès, le magistrat en charge des sports pourra en témoigner tout à l’heure. Mais tout cela dans des conditions dignes de ce nom.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à dire en tant que président de la commission des sports et de la sécurité. Je pense que les représentants des différents groupes politiques auront l’occasion d’explicitier mon propos.

Le président. Merci, Monsieur Maudet, vous vous êtes donc exprimé en tant que président de la commission des sports et de la sécurité et comme motionnaire. Je donne encore la parole à la rapporteuse au sujet de la proposition PR-355.

M^{me} Sarah Klopmann, rapporteuse (Ve). Je prends la parole en tant que rapporteuse, juste pour expliquer un fait important survenu après mon rapport et parce qu’il est assez lamentable de voir de quelle façon les services de M. Hediger – et M. Hediger lui-même – ont essayé de se rattraper.

Il est vrai que nous avons refusé ce projet mal ficelé et dès que le principal intéressé, M. Hediger ou quelqu’un de ses services, a connu la décision de notre commission, il a vite organisé une petite réunion avec le président et les vice-présidents du club, ainsi que les services concernés. Tous les membres de la com-

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

mission ont reçu ensuite à leur domicile une jolie enveloppe avec une lettre de M. Hediger, qui nous présentait un procès-verbal d'une séance d'information organisée à la va-vite pour essayer de nous rassurer et de nous dire que le président et les vice-présidents du club étaient d'accord avec le projet mentionné. Je trouve cette manière de faire assez lamentable, preuve d'une bonne cacade, si on peut dire, surtout que la proposition d'organiser une ultime réunion pour voir si tout le monde était d'accord avait été faite en commission des sports et de la sécurité. Je souligne tout de même que cette proposition avait été refusée. Ce n'est donc pas parce que cette réunion arrive après la conclusion des débats de la commission, sur la simple initiative de M. Hediger, que nous allons l'accepter.

Le président de la commission des sports et de la sécurité a bien expliqué comment les services de la Ville ont travaillé dans leur coin et, pour ma part, je tiens à dire qu'ils se sont ouvertement moqués de la commission. En effet, nous avons commencé par auditionner les services du département des sports et de la sécurité, et il nous avait été dit que le club était évidemment complètement partie prenante des différentes modifications de ce projet. Nous avons rencontré ensuite les vice-présidents du club, qui nous ont dit ne rien savoir. Un peu désappointés, nous auditionnons à nouveau la Ville, qui nous dit alors que nous n'avons pas vu les bonnes personnes – les vice-présidents ne savent rien! – mais qu'il faut entendre le président. De bonne foi, nous voulons encore faire confiance et nous allons donc voir le président du club, qui ne savait rien non plus... C'est dire qu'en plus d'avoir travaillé tout seuls les services nous ont menti du début à la fin! La commission des sports et de la sécurité a trouvé cela inacceptable.

Préconsultation sur la motion et premier débat sur la proposition

M. André Hediger, conseiller administratif. Au début de ce débat, je souhaite remettre un peu les choses en ordre. D'abord, Mesdames et Messieurs, le Tennis Club Drizia-Miremont demande depuis longtemps que les gradins du court central, où se déroule chaque année l'ATP Challenger, soient refaits, étant donné que le béton est carbonaté.

Le Service des bâtiments de la Ville de Genève a étudié ce projet et il a eu des contacts avec le Service des lacs et cours d'eau ainsi que le Service cantonal des constructions environnementales; il a été dit aux collaborateurs de la Ville que si une demande d'autorisation était déposée pour refaire les gradins en béton et une partie des vestiaires, il fallait, au vu de la nouvelle loi, que certains courts, situés trop près des berges, soient déplacés. Ce projet est en discussion depuis au moins quatre ans avec les dirigeants du Tennis Club Drizia-Miremont, et notamment avec son président, M. Roland Haefliger. Comme vous le savez, je suis assez souvenu au Drizia-Miremont, puisque j'apporte mon appui à ce club qui soutient dif-

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

férentes compétitions et contribue au développement du mouvement junior. Il reste le dernier club genevois organisateur de tournois importants, puisque le Tennis Club de Genève ou celui des Eaux-Vives ne mettent plus sur pied de grandes manifestations.

Le Service des bâtiments et le Service des sports de la Ville de Genève ont eu de nombreuses réunions afin de préparer un projet de changement du sens des courts, puisqu'ils étaient trop proches du bord de l'Arve. Les dirigeants du Tennis Club Drizia-Miremont ont été tenus régulièrement au courant par M. Gelmini, adjoint de direction au Service des sports, et par M. Perrin, un des spécialistes des installations sportives au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Cette demande de crédit vous a été présentée et la commission des sports et de la sécurité a reçu plusieurs personnes. Il est vrai qu'un petit problème est apparu lors de ces auditions du fait que la proposition qui vous a été soumise n'était pas celle qui avait été discutée en dernier lieu avec les responsables du Club Drizia-Miremont; il avait été question de remplacer les courts actuels par deux minicourts. Les responsables du club en étaient restés là lorsque les services municipaux sont allés discuter avec le Service des lacs et cours d'eau afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour ce projet; à la question de savoir si on pourrait aménager des grands courts, étant donné l'espace prévu pour les minicourts, les services cantonaux ont répondu par l'affirmative. A la Ville de Genève, nous étions évidemment très contents, parce que la suppression de deux courts, à un moment où on en manque ici, s'avérait pénalisante.

C'est là qu'a surgi le petit problème. Les responsables du Club Drizia-Miremont, qui en étaient restés à un projet de deux petits courts, n'ont pas eu connaissance du fait que les collaborateurs de la Ville avaient obtenu, lors de leurs discussions avec le Canton, l'autorisation d'aménager deux courts de dimensions normales. Il est vrai qu'après le dépôt de votre motion, soucieux d'y voir plus clair, j'ai eu de nombreux contacts avec ces responsables, mais ce n'était pas, Madame Klopmann, comme vous le prétendez, «pour me rattraper». C'est en réunissant les services cantonaux et municipaux que je me suis aperçu de ce petit problème. Pour moi, Madame Klopmann et Monsieur Maudet, les services de la Ville ont travaillé en commun et en collaboration avec les responsables du Club Drizia-Miremont et on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Et il ne s'agit pas d'un projet mal fagoté, puisqu'il est en discussion depuis des années.

J'ai tenu à ce qu'un procès-verbal de cette réunion soit rédigé, car il était important pour moi que vous soyez au courant, étant donné que vous alliez déposer cette motion. J'ai organisé cette réunion pour en avoir le cœur net et cela a été le cas. Le président du Club Drizia-Miremont a lui-même confirmé qu'il était entièrement d'accord avec le projet et qu'il avait été tenu au cou-

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

rant, durant toutes ces années, de l'évolution des discussions. Pour lui, il n'y avait que ce petit problème relatif aux dimensions des courts dont il n'avait pas été informé.

Voilà. Monter en épingle une telle affaire, moi, je dis que c'est un peu bas. Si vous dites que c'est lamentable, moi je dis que c'est bas. Hier soir, vous avez voté 6 404 000 francs pour la mécanique de scène du Grand Théâtre sans renvoi en commission ni étude, et vous faites aujourd'hui toute une montagne d'un petit couac avec des usagers de nos installations. Soit vous êtes contre le sport, et vous le dites carrément, soit vous arrêtez de critiquer les collaborateurs de la Ville de Genève... (*Exclamations.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, on garde son calme!

M. André Hediger, conseiller administratif. ...qui font un excellent travail sous l'impulsion des magistrats, un travail de contacts et de relations pour l'information des usagers de nos installations. Des petits problèmes de cette nature peuvent se poser, mais je ne suis pas d'accord d'en faire une montagne.

Le président. Merci, Monsieur Hediger. Il va de soi que cette première intervention comptera comme une réponse à une mise en cause, M^{me} Klopmann ne vous ayant guère ménagé. Mais je vous rappelle, à toutes et à tous, la sérénité de nos débats et la nécessité de garder notre calme, quel que soit l'objet que nous traitons. Je donne maintenant la parole à M. Jean-Louis Fazio et je prie la salle de faire silence. Celles et ceux qui ont des interventions à faire ont besoin de calme; quant aux autres, ils peuvent aller discuter soit à la buvette, soit à la salle des pas perdus, qui sont réservées à cet effet.

M. Jean-Louis Fazio (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais exprimer nos regrets quant aux désagréments survenus lors de l'étude de cette proposition en commission des sports et de la sécurité. Mais je voudrais tout de même relever, devant ce Conseil, un fait nouveau dans cette histoire, c'est la lettre du Club Drizia-Miremont, dont a fait état M. André Hediger, que nous avons reçue à la suite de l'étude de cette proposition. Je tiens à vous en lire un passage: «A cette occasion, l'ensemble du plan de rénovation de nos installations sportives nous a été présenté et c'est avec un grand intérêt que nous avons examiné le plan du site, qui comprenait la suppression des courts N^{os} 7 et 11 ainsi que leur remplacement dans le secteur du mur d'entraînement. Nous confirmons par la présente notre plein accord avec le projet qui nous a été présenté dans son détail et espérons que sa

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

mise à exécution sera réalisable dans le meilleur délai possible. Nous tenons à vous remercier de tout l'intérêt que vous portez à nos installations du Stade de Champel. Nous vous adressons, Monsieur le conseiller administratif, nos salutations distinguées.» Signé: Roland Haefliger, président du Tennis Club Drizia-Miremont.

Nous, les socialistes, nous pensons donc que ces travaux doivent être réalisés maintenant, compte tenu du fait que tout le monde est d'accord, notamment le président du club, et que nous avons vu les plans en commission. Il faut aller de l'avant, arrêter de perdre du temps, de s'amuser ou de se payer la tête du magistrat. Si on veut se payer la tête du magistrat, qu'on le fasse à l'extérieur, mais pas dans cette enceinte. Nous sommes ici pour défendre les intérêts de Genève et les intérêts des sportifs, en l'occurrence... (*Protestations.*)

Le président. J'aimerais qu'on laisse parler l'orateur.

M. Jean-Louis Fazio. Les jeunes qui sont dans ce club méritent qu'on refasse les installations. Je vous invite donc à voter la proposition.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Il faut bien le dire, cette affaire est regrettable, mais nous devons prendre acte que les personnes concernées n'étaient pas au courant. Preuve en est qu'elles n'avaient pas pu avoir connaissance des plans. Nous constatons donc que la concertation n'a pas eu lieu au sujet de la rénovation de ces terrains de tennis, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons, chers collègues, de suivre les recommandations de la commission des sports et de la sécurité de renvoyer tel quel le projet au Conseil administratif.

Vous pensez bien que cela ne nous fait pas plaisir, mais, que l'on soit de gauche, du centre ou de droite, il y a un programme minimal à respecter en ce qui concerne ces problèmes de concertation. Cela n'a pas été le cas lors de l'étude de la remise en conformité de ces terrains de tennis, et nous le déplorons.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je prends cette fois la parole au nom des Verts. En fait, notre groupe a été fâché par ce projet dans lequel rien n'est clair et où il y a beaucoup d'incohérences, vous l'avez compris. Je tiens à dire que les Verts soutiennent le sport et que c'est justement pour cette raison-là qu'ils ne sont pas d'accord de dépenser près de 1,5 million pour un projet élaboré sans concertation avec les sportifs. Evidemment, le Tennis Club Drizia-Miremont a maintenant peur que nous ne fassions rien, et il envoie une lettre pour signifier son accord...

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

La question n'est pas de savoir si on est d'accord avec un projet qui vaudrait mieux que le statu quo... Ce que nous voulons, c'est que les responsables du club soient favorables à un projet au choix duquel ils auront participé, qui leur convienne et qui soit bon sur le long terme.

Je tiens aussi à dire que, dans toute cette affaire, l'expression de notre mécontentement n'est pas une punition infligée au Conseil administratif, comme on a pu l'entendre en commission. Il est juste que, pour une telle somme, on essaie de présenter un projet cohérent. Nous devons nous poser deux questions quant à ce projet, et c'est pour cette raison, à mon avis, qu'il n'est pas satisfaisant. Il s'agit d'abord des gradins. Je suis surprise d'entendre à l'instant M. Hediger nous dire que le Tennis Club Drizia-Miremont demande depuis des années des gradins fixes, parce que nous lisons dans le rapport, à la page 4 – excusez-moi, mais je cite mon rapport, je n'ai pas tous les procès-verbaux avec moi: «Le club n'a pas été demandeur, il ne s'est pas adressé à la Ville de Genève pour dire qu'il souhaitait telle ou telle modification.» Je ne vois donc pas pourquoi on nous dit, tout d'un coup, qu'il a été demandeur pour les gradins.

Mais imaginons que ce soit tout de même vrai... ce qui serait encore plus grave, parce que nous constatons que seule une minirénovation a été prévue pour les gradins et que nous n'avons même pas pu réfléchir à la question des gradins fixes. Pourquoi, cela? Selon M. Hediger, parce que les autorisations ne seraient certainement jamais délivrées. Mais on n'a pas cherché à savoir si elles pourraient être délivrées un jour. Un des vice-présidents du club nous a dit toutefois que le projet pourrait être amélioré en ce qui concerne les gradins et j'aimerais, en cas de retour de cette proposition au point de départ, que ce problème des gradins soit bien réglé, ce serait la moindre des choses. M. Haefliger, le président du Tennis Club Drizia-Miremont, nous a dit qu'il serait possible de construire des gradins fixes, mais que l'amortissement ne serait pas immense. La question reste donc à étudier.

La deuxième question concerne la terre battue. Il y a deux sortes de terre battue, la naturelle et l'artificielle. Les courts en terre battue artificielle peuvent être utilisés toute l'année et leur entretien est moins coûteux, ce qui n'est pas le cas de la terre battue naturelle, qui gèle. Malgré cela, on peut se demander pourquoi autant de terrains en terre battue naturelle sont prévus dans ce projet. Il ressort de la première audition des représentants du Tennis Club Drizia-Miremont que ces terrains en terre battue artificielle ne sont pas encore reconnus par l'ATP, qui empêcherait donc le tournoi ATP Challenger de se dérouler dans ce club. Mais nous avons appris par la suite que cette terre battue artificielle est actuellement reconnue par l'ATP...

On pourrait, là aussi, pousser tout de même la réflexion un petit peu plus loin et voir, maintenant que les choses ont changé, si ce ne serait pas une bonne idée

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

de faire plus de terrains en terre battue artificielle, puisque c'est moins coûteux pour le club. Dans la proposition de base, on veut faire économiser un peu d'argent au club et c'est peut-être l'occasion d'y songer vraiment!

Je reviens sur les lettres que nous avons reçues après les travaux de la commission. Apparemment, tout le monde s'est déclaré satisfait de ces lettres et de ces petites choses rattrapées ainsi, si on peut dire. Dans le procès-verbal de la séance qui a réuni les différents intervenants, je remarque que personne, à part M. Perrin, du Service des bâtiments, ne connaissait les plans définitifs annexés à la demande d'autorisation de construire, ni M. Haeffliger, le président du club, ni M. Nopper, le chef du Service des sports. Cela prouve bien que les plans que nous avons étudiés en commission des sports et de la sécurité n'étaient pas les plans définitifs. Il y a là beaucoup de scandales, à mon avis.

Nous lisons dans ce procès-verbal que M. Haeffliger dit ne pas avoir reçu suffisamment de renseignements et qu'il n'est pas très content non plus. Nous apprenons finalement qu'une discussion est déjà engagée sur d'autres travaux... Alors, franchement, pourquoi ne pas inclure cette discussion dans cette proposition de 1,5 million, au lieu de revenir dans un an avec d'autres projets? Maintenant que M. Hediger a réussi, dans la peur, à réunir toutes les personnes concernées, je pense qu'il pourrait poursuivre ces séances sans doute très instructives, puisque le délai pour l'autorisation de construire est valable jusqu'au 13 janvier 2006.

Les Verts attendent finalement plus de concertation en vue d'un projet plus complet, mieux réfléchi et qui, surtout, aboutisse rapidement.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'aimerais tout d'abord rassurer le Parti socialiste et, peut-être, M. Hediger. Je n'ai pas du tout l'intention de me payer sa tête, bien au contraire, mais certaines choses sont particulièrement inadmissibles. Il est, en effet, inadmissible, quand on s'est trompé et qu'un club a été trompé – et quand on se moque littéralement de nous – de ne pas le reconnaître. Tout ce qu'ont dit les préopinants est exact, à l'exception peut-être du préopinant socialiste, qui a une manière de voir les choses un peu particulière, ou personnelle en tout cas. On nous a menti du début à la fin. Aucune concertation n'a eu lieu, personne ne connaissait les plans, le club ne savait pas ce qu'on lui proposait.

Nous avons interrogé les services municipaux à de réitérées reprises et que s'est-il passé? Quand, tout d'un coup, tout le monde s'est rendu compte que cela partait effectivement dans tous les sens et qu'on ne parviendrait pas à voter cette proposition, il y a eu panique à bord. Il fallait rattraper la chose et expliquer genti-

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

ment au club, de toute urgence, que, soit il revenait sur ses déclarations et il acceptait tout de suite ce qu'on lui proposait, soit il n'aurait rien, parce que les conseillers municipaux sont têtus, fâchés, qu'ils ont l'impression d'avoir été abusés et qu'on va tout reprendre à zéro...

Eh bien, non! Nous travaillons, nous sommes là pour le bien de tous, les départements chargés de certains plans sont là pour nous les fournir de manière correcte, et cela n'a pas été fait. Ce qui m'a particulièrement amusée, personnellement, et ce qui amuse le Parti libéral, c'est que, de ce côté-là des bancs du Conseil municipal et de ce côté-là du Conseil administratif, on prône la concertation. Elle est merveilleuse, la concertation, quand on ne demande pas aux gens ce qu'ils veulent! On organise alors des concertations dans son coin, avec des gens hautement qualifiés – surtout en matière de concertation... – mais on n'interroge pas le club, alors qu'on va dépenser près de 1,5 million de francs sans savoir ce qu'il veut. C'est tout à fait inadmissible! On exerce ensuite un chantage sur ce club, en disant: «Mais, Messieurs, soutenez maintenant notre projet, vous aurez au moins quelque chose, sinon cela prendra des années!»

Eh bien, non! Nous, Parti libéral, nous allons nous battre pour que la motion M-521 passe et pour qu'une nouvelle proposition qui prenne en compte les véritables intérêts du club soit présentée au plus vite. (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais être relativement bref puisque aussi bien M^{me} Klopmann que M^{me} Fontanet ont déjà dit passablement de choses dont j'aurais pu parler. Je voudrais simplement rappeler à M. Hediger et à M. Fazio qu'il s'agit ici, ni plus ni moins, d'une question de principe et non pas d'une lutte pour ou contre le sport. D'ailleurs, Monsieur Hediger, où étiez-vous pendant la campagne référendaire sur le Stade de Genève? On peut se demander si vraiment vous étiez pour le sport, car on ne vous a pas beaucoup vu, en tout cas pas sur ce sujet. (*Protestations.*)

Cela étant dit, il s'agit ici de défendre les intérêts de tous les citoyens de la Ville de Genève et pas uniquement ceux des sportifs. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Fazio, parce que les citoyens ont le droit de savoir dans quelles conditions un crédit est voté, d'autant plus quand il s'agit de 1,5 million de francs. De toute évidence, les choses n'ont pas été faites correctement et la concertation n'a pas été ce qu'elle aurait dû être. Il n'est pas possible, en effet, parce qu'une lettre nous est envoyée après le travail en commission, de dire que les choses sont en ordre et que les responsables du club sont d'accord. Il y va de notre crédibilité, et nous ignorons d'ailleurs dans quelles conditions cette lettre a été écrite et ce qui a été dit aux dirigeants du club.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

Il faut renvoyer cet objet au Conseil administratif, qui reviendra avec une nouvelle proposition, puisque, d'après ce que j'ai pu comprendre, quelques modifications sont à apporter. La commission des sports et de la sécurité pourra écouter les responsables du club et prendre position sereinement d'ici à Noël, et ce crédit sera très probablement voté. Il n'y aura pas de problème avec l'autorisation de construire. Ainsi, tout rentrera dans l'ordre, chacun aura la tête hors de l'eau et les représentants du Tennis Club Drizia-Miremont auront donné leur avis en toute connaissance de cause.

Enfin, Monsieur le président, si je peux me permettre, je dirai que la motion M-521 de la commission des sports et de la sécurité est inutile. En effet, après tout ce débat et le renvoi de la proposition PR-355 au Conseil administratif, je pense que M. Hediger aura entendu nos doléances par rapport au manque de concertation et qu'il aura bien compris notre volonté de le voir revenir devant ce Conseil municipal avec une autre proposition. S'il ne nous a pas entendus, cela signifie qu'il ne soutient pas le sport autant qu'il le prétend, et nous n'aurons pas confiance en lui. Mais je crois que nous ne pouvons pas lui en faire grief d'une manière générale, à l'exception du Stade de Genève...

Le président. Merci, Monsieur Bonny. Ce qui est en tout cas nécessaire, pour être logiques, c'est de voter d'abord la proposition PR-355 et de revenir ensuite à la motion M-521.

M. Eric Ischi (UDC). Il y a eu passablement de confusion dans cette affaire et quelques nuances doivent être apportées, je crois, à certains propos tenus dans cette enceinte. Tout d'abord, à la première audition de la commission des sports et de la sécurité, nous avons eu une véritable surprise en étant face à deux vice-présidents, qui, très rapidement, nous ont déclaré qu'ils ne savaient pas de quoi nous parlions. Alors, dans une première appréciation – nous en avons d'ailleurs parlé, rappelez-vous – nous avons considéré que l'absence du président du club, M. Roland Haefliger, avait été un handicap certain, parce qu'il est, tout le monde le sait, un président omniprésent qui s'occupe de tout. Nous pouvions alors imaginer qu'il n'avait peut-être pas, dans son élan pour bien faire les choses, tenu ses vice-présidents au courant de tous les détails. C'est pour cela que nous nous sommes réjouis d'auditionner ce président après son rétablissement.

Deuxième surprise, il a donné l'impression de ne pas tout comprendre, ou tout au moins une partie seulement, et cela nous a interpellés, parce que nous connaissons très bien le milieu. Lors de notre séance, un commissaire socialiste – pour ne pas le nommer, Jean-Charles Rielle – lui aussi perplexe par rapport à ce que nous

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

venions d'entendre, a proposé, pour avancer, connaissant les personnages, de réunir tout le monde. Quelque chose n'a pas joué et je serais tenté de dire que les torts sont des deux côtés. Je n'arrive pas à croire que ces responsables du club n'étaient au courant de rien et que d'autres n'avaient absolument rien dit. C'est tout simplement impossible.

Raison pour laquelle, appuyant la proposition de Jean-Charles Rielle, j'avais demandé une nouvelle séance de la commission des sports et de la sécurité où nous aurions mis tous ces protagonistes les uns en face des autres, pour savoir, enfin, qui disait juste. Cela a été refusé, et c'est pourquoi, comme les socialistes, nous nous sommes abstenus lors du vote, en regrettant qu'on n'ait pas fait l'effort de rencontrer l'ensemble des partenaires, parce que quelque chose nous échappait.

Cela dit, compte tenu des positions de certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui refuseront la proposition PR-355, je serais tenté de dire que nous devons avoir, en ce qui nous concerne, la sagesse de nous abstenir. Quant à la motion M-521, nous accepterons son renvoi au Conseil administratif, en souhaitant que tout cela se fasse vite. Les responsables du Tennis Club Drizia-Miremont nous ont dit qu'il ne fallait en aucun cas espérer des travaux pour cette saison 2005, mais qu'ils disposeront peut-être, si l'administration agit très vite, d'installations rénovées pour la saison 2006. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Rumo (T). Il y a eu tout d'abord, avec les premières préopinantes, M^{mes} Klopmann et Fontanet, comme un vent d'ouragan, mais, heureusement, M. Ischi a quelque peu tempéré en expliquant ce qui s'est réellement passé. En effet, l'audition des deux vice-présidents du Tennis Club Drizia-Miremont a été décevante, il faut bien le dire. Ils ne connaissaient apparemment pas du tout le dossier, mais était-ce dû au fait qu'ils n'en avaient pas discuté au sein du club ou parce qu'ils n'avaient pas étudié le projet? En tout cas, leur audition a quelque peu surpris.

Par la suite, on a pensé que M. Haefliger contribuerait à rétablir la situation, mais – ce n'est un secret pour personne – il connaît de graves problèmes de santé et son audition n'a pas non plus été totalement satisfaisante. Il n'a pas pu nous donner les renseignements souhaités. Ce président, comme on l'a dit, s'est beaucoup dépensé pour son club pendant des années. Il supervisait, je crois, un peu tout ce qui se passait au sein du Tennis Club Drizia-Miremont et peut-être n'a-t-il pas informé suffisamment les autres membres de son comité.

Malgré cela, il convient de revenir sur un ou deux points. La Ville de Genève est propriétaire de ces terrains et le Tennis Club Drizia-Miremont est locataire. Mais la Ville fait le maximum pour que ce club, en utilisant ces terrains, puisse

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

répondre pleinement aux besoins de ses adhérents, en conformité avec les dispositions légales, notamment les nouvelles normes sur la protection des rives de l'Arve. Par conséquent, il me semble que les deux services concernés qui ont étudié le projet, c'est-à-dire le Service des sports et le Service des bâtiments du département de M. Ferrazino, avaient malgré tout bien fait leur travail, et il ne faut pas voir là matière à scandale et à couac monumental, comme certains l'ont dit.

Nous estimons donc qu'il faudrait voter ce projet d'arrêté sans perdre de temps, mais – soyons réalistes! – il ne réunira pas une majorité ce soir. Nous en prenons acte et nous voterons en tous les cas la motion M-521, en espérant que la commission des sports et de la sécurité recevra très rapidement un nouveau projet à étudier, comme semble le vouloir la majorité de ce Conseil municipal.

M. Pierre Maudet (R). L'essentiel a été dit, mais je voudrais quand même donner brièvement la position du groupe radical. On a pu lire récemment avec intérêt, dans un journal satirique disponible à Genève, le propos d'un magistrat socialiste, qui dit pratiquer à l'endroit de son collègue en charge des sports l'«indulgence compassionnelle»... Apparemment, cela semble faire tache d'huile dans d'autres groupes politiques... (*Remarque.*) Oui, c'est peut-être une interprétation de journaliste, mais c'est ce qui se dit, alors, moi, je lis!

En attendant, Mesdames et Messieurs, pour le groupe radical, la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre le sport. Bien évidemment, tout le monde, sur ces bancs, est en faveur du sport et de son développement, certains plus que d'autres, qui ont eu d'ailleurs l'occasion de le démontrer encore récemment avec le Stade de Genève... Ce soir, il s'agit d'une question de principe: comment notre Conseil municipal et ses commissions travaillent, et quel type de projets leur sont présentés. Certains, et j'ai été surpris en entendant les socialistes tout à l'heure, sont prêts à faire des entorses à leurs principes, libre à eux! Pour notre part, nous radicaux, nous ne sommes pas d'accord et nous avons signalé à temps que ce projet allait vers un échec, pour qu'on ne vienne pas nous dire ce soir qu'on n'aura pas le temps de rattraper le coup...

Je sais que les services municipaux planchent déjà sur un nouveau projet, raison pour laquelle nous suivrons la majorité, semble-t-il, de ce Conseil et nous nous opposerons à la proposition PR-355. Techniquement, nous demandons, Monsieur le président, de renvoyer les deux objets – et la motion et le rapport – au Conseil administratif pour qu'il remette l'ouvrage sur le métier, en espérant, cette fois – et là je reprends les propos de M. Ischi – que le magistrat fera effectivement preuve de sagesse en reconnaissant, dans cette affaire, qu'il y a eu des torts évidents de son côté, avant de revenir nous présenter un projet issu d'une large

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

concertation. Car, pour nous, radicaux, il est exclu de continuer dans cette voie et de faire le service après-vente des mauvais projets de M. Hediger. (*Exclamations et quelques applaudissements.*)

M. Jean-Louis Fazio (S). Je constate que nous n'aurons pas une majorité pour voter ce soir cette proposition. J'en prends acte devant vous et il me tarde de voir la nouvelle proposition en commission. Je suis certain qu'il s'agira en fait d'un copier-coller de celle qui nous est soumise aujourd'hui. Il n'y aura rien de nouveau, on ne fera que perdre du temps – on va encore perdre six mois – dépenser des jetons de présence, et rien de plus. Voilà tout! J'ai hâte aussi d'entendre les gens du Tennis Club Drizia-Miremont en commission pour voir si vraiment ils ont été mis sous pression et si le Conseil administratif a exercé du chantage sur eux. Je poserai la question, mais je n'en suis pas certain.

M. André Hediger, conseiller administratif. J'aimerais revenir sur la question de la concertation, puisqu'on prétend qu'il n'y en a pas eu. En 2002 et au début 2003 ont eu lieu les premières discussions avec les services de la Ville, ceux de M. Christian Ferrazino et les miens, avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, le Service des lacs et cours d'eau, en présence des responsables du Tennis Club Drizia-Miremont sur le site même du club!

Les services de la Ville ayant demandé l'autorisation de refaire les gradins, le Service des lacs et cours d'eau nous a dit que, d'après la loi, nous devons respecter une distance précise entre l'Arve et les courts. Les services de la Ville ont alors étudié le changement d'orientation des courts afin de respecter cette distance. Le Tennis Club Drizia-Miremont a été associé en permanence à ces discussions, que ce soit avec M. Perrin, délégué par M. Ferrazino, avec M. Gelmini, collaborateur de mon département actuellement retraité, ou avec le Service des lacs et cours d'eau. Je le répète, toutes ces séances se sont déroulées sur le terrain du club, en présence de ses responsables. Alors, ne dites pas qu'il n'y a pas eu de concertation! Que voulez-vous de plus?

M^{me} Klopmann dit: «Le procès-verbal de votre réunion, Monsieur Hediger, parle d'autres travaux...» Si vous aviez lu la phrase jusqu'à la fin, vous auriez vu que ces travaux seront pris sur le budget ordinaire... (*Remarque de M^{me} Klopmann.*) Ce sont, entre autres, des travaux de vannes d'eau, d'électricité, qui ne sont pas des gros travaux pour lesquels une demande de crédit doit être présentée au Conseil municipal, puisque ces travaux sont pris sur le budget que vous votez chaque année. Voilà donc de quoi les participants ont discuté à la fin de la réunion, et cela a été très positif.

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

Vous dites qu'il faut revenir avec un nouveau projet. Mais, Mesdames et Messieurs, je crois que cela vient d'être dit par M. Fazio, nous reviendrons avec le même projet, sur lequel les services de la Ville et les gens du Club Drizia-Miremont sont d'accord. Quel autre projet voulez-vous? Les courts ne peuvent pas être modifiés, puisque le placement adopté dans la demande d'autorisation auprès du Canton a été accepté; il donne satisfaction au Service des lacs et cours d'eau et au Service cantonal des constructions environnementales. Nous reviendrons donc avec le même projet, si ce n'est que nous modifierons légèrement le libellé en précisant qu'il y a eu une réunion avec les gens du Club Drizia-Miremont, qui sont d'accord avec ce projet, comme M. Haefliger vous l'a dit dans cette lettre et lors de la réunion.

Voilà ce que je tenais à vous dire pour que vous soyez conscients de la décision que vous prenez ce soir concernant un tout petit problème lié au fait que nous n'avons pas tenu au courant les responsables de ce que nous avons obtenu du Canton le maintien des deux grands courts.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais quand même dire, Monsieur le président, comme l'a rappelé André Hediger et avant lui M. Fazio, qu'il y a bien entendu eu des contacts – certains font mine de l'ignorer – entre le club et les différents services de la Ville. Je n'ai pas tout le dossier avec moi ce soir, mais j'ai pris quelques lettres qui remontent à l'année 2002. Vous me direz que nous sommes peut-être partis trop tôt. J'ai ici une lettre qui date de 2002 de M. Ruffieux, mon directeur du Domaine de l'aménagement et des constructions: «Pour faire suite à l'entretien que nous avons eu sur place le 18 courant en présence de M. Roland Haefliger, président du club, de M. Gelmini, représentant du Service des sports, de M. Perrin...» C'était en 2002. En 2003, voici une lettre de M. Roland Haefliger, qui concerne les minicourts, «dont nous suggérons la création pour le cas où seul un court pourrait être reconstruit en lieu et place des deux qui devront être détruits». Il s'agit de la problématique à laquelle faisait allusion tout à l'heure M. Hediger. Ici, j'ai un courriel de M. Gelmini, daté de janvier 2003: «Ma visite de ce jour, en compagnie de M. Perrin et de M. Haefliger, et de M. Pierre Bacle...» Mais qui est-ce? C'est le vice-président du comité du club!

Je ne sais pas qui vous avez vu et vous êtes en droit de mettre en doute les propos de mon collègue Hediger. Mais avant de prendre comme des paroles bibliques ce qui vous a été dit par des représentants d'un club, vous devriez tout de même vous renseigner un peu, ce qui pourrait, d'ailleurs, atténuer certaines emphases qu'on a pu entendre tout à l'heure.

Pour ma part, je pense, cher André, que se battre ici comme tu le fais pour le vote de ce crédit, c'est finalement être trop gentil avec ce club – et vous, Mon-

Motion et proposition: rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont

sieur Fazio, vous êtes aussi très gentil. Je dis tout simplement qu'un club de tennis qui prétend, avec son président et son comité, devant la commission chargée d'examiner un crédit de plus de 1 million de francs pour rénover ses terrains, ne pas être au courant ne mérite pas que ce crédit soit voté aujourd'hui. Mais je vous dis tout de suite que le nouveau crédit sera exactement le même que celui d'aujourd'hui, et que, grâce à M. Maudet et à ses acolytes, il sera voté dans une année ou deux! C'est le prix à payer pour ce club, mais excuse-moi, André, je crois que ce serait leur faire vraiment trop de gentillesse par rapport à leur comportement et à la réaction que certains d'entre vous ont cru devoir exprimer. Je me dis que cela ne mérite pas tous ces efforts et, finalement, vous avez raison: ne votez pas ce crédit ce soir et nous reviendrons dans une année ou deux avec le même crédit! Malheureusement, ce sera ainsi. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je suis extrêmement choquée par les propos du conseiller administratif. J'estime qu'il s'agit d'une attitude indigne qui fait retomber la faute... (*Protestation de M. Ferrazino.*) Je vous remercie de me laisser parler, Monsieur Ferrazino, j'ai respecté votre temps de parole. Votre attitude est indigne... (*Exclamations.*) Elle fait retomber la faute sur le club.

Ces gens-là ont été parfaitement honnêtes avec nous et nous sommes tous doués d'entendement, nous sommes intelligents également, nous savons écouter et comprendre. Ces gens ne connaissaient pas les plans qui leur ont été présentés. Alors, nous ferons ce que nous entendons faire... (*Remarque.*) Je vous remercie de me couper régulièrement la parole, Monsieur Ferrazino, j'en prends acte et je me ferai une joie de faire de même... Votre attitude est choquante et elle ne tient manifestement pas compte des intérêts du sport. Nous entendons ici respecter les intérêts de ce club et, surtout, ceux des membres de la commission des sports et de la sécurité, ainsi que les travaux effectués par notre plénum, et je vous saurais gré d'en faire autant.

Le président. Merci, Madame Fontanet. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous m'avez confortablement élu pour maintenir ici l'ordre et la discipline et que, jusqu'à maintenant, j'ai été capable de le faire. Mais j'aimerais pouvoir terminer mon mandat dans les meilleures conditions. Merci à M. Ferrazino et à M^{me} Fontanet de bien vouloir respecter les règles de bienséance.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la proposition sont acceptées par 43 oui contre 18 non (8 abstentions.)

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (7 abstentions.)

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de représenter, dans les plus brefs délais, une nouvelle proposition, en ce qui concerne la rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremونت, issue d'une véritable concertation entre la Ville de Genève et les représentants du club.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou: «Assurance maladie pour le personnel de l'administration municipale et du SIS: pour une participation de l'employeur plus importante pour les bas salaires que pour les hauts» (M-522)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la proposition PR-379 du Conseil administratif du 22 décembre 2004 en vue de la modification des statuts du personnel de l'administration municipale et du Service d'incendie et de secours (SIS) relative à la participation au paiement des primes d'assurance maladie, votée par le Conseil municipal le 19 janvier 2005;
- le nouveau barème relatif à la participation au paiement des primes de l'assurance maladie du personnel de l'administration municipale et du SIS entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005;
- que ce barème prévoit une participation identique (100 francs) pour tous et qu'il ne tient donc pas compte du niveau des salaires, alors que les primes d'assurance maladie sont les mêmes quel que soit le revenu,

¹ Annoncée, 4485.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à rendre un rapport sur les conséquences de l'application du nouveau barème relatif à la participation au paiement des primes d'assurance maladie du personnel de l'administration municipale et du SIS, en particulier par rapport aux salaires les plus bas;
- à étudier, en concertation avec la commission du personnel et l'Association des cadres de l'administration municipale, une participation au paiement des primes d'assurance maladie du personnel de l'administration municipale et du SIS plus importante pour les bas salaires que pour les hauts, la somme totale de la participation ne devant pas excéder celle qui est inscrite au budget 2005.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez sans doute que, lors du vote du budget 2005, nous avons dû discuter fort longuement, et à une heure indue de la nuit, ce problème des aides pour les assurances maladie au personnel de la Ville de Genève et du Service d'incendie et de secours (SIS). Nous en avons rediscuté au mois de janvier pour entériner la décision qui était la suivante, à savoir... (*Les membres du bureau discutent entre eux.*) Moi, dans ces conditions, je m'arrête...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Bonny. Nous étions dans une mauvaise discussion sur la suite de l'ordre du jour. Je vous présente toutes mes excuses, et je vous rends la parole.

M. Didier Bonny. Merci, Monsieur le président, j'accepte vos excuses. Je poursuis. Le Conseil administratif avait pris la décision, entérinée par le Conseil municipal, de ramener l'aide pour les assurances maladie du personnel de la Ville de Genève et du SIS de 160 francs à 100 francs par personne. Le Conseil administratif avait pris cette mesure pour que le budget ne soit pas déficitaire.

Le Conseil municipal en a donc pris acte, mais le groupe démocrate-chrétien a souhaité aller plus loin par rapport à cette décision et c'est la raison pour laquelle il a déposé cette motion, qui demande en fait deux choses. Elle demande tout d'abord au Conseil administratif de rendre un rapport sur l'impact auprès du personnel de cette réduction de l'aide pour les assurances maladie de 160 à 100 francs, sans compter qu'à l'origine cette aide devait être supérieure à 200 francs. En second lieu, et c'est le plus important, la motion invite le Conseil administratif à étudier, pour le prochain budget, en tous les cas le plus rapidement possible, des montants différenciés pour le personnel de la Ville de Genève et du SIS, tout en restant dans la même enveloppe.

En effet, il ne nous paraît pas tout à fait juste qu'une personne qui gagne – je prends volontairement un salaire élevé – plus de 10 000 francs par mois touche, elle aussi, ces 100 francs d'aide pour son assurance maladie, alors que tout un chacun paie la même assurance de base, puisqu'elle n'est pas proportionnelle au salaire. Des initiatives populaires vont dans ce sens, mais, pour l'instant, on en est encore loin! Il est donc évident qu'une personne qui gagne 10 000 francs et qui est assujettie à une cotisation de 300 francs environ ne paiera plus que 200 francs grâce à cette aide de 100 francs. Son assurance maladie ne représente qu'une toute petite part de son salaire, ce qui n'est pas du tout le cas pour quelqu'un dont le revenu se situe entre 4000 et 5000 francs par mois.

Je pense qu'il serait bien que cette motion M-522 soit renvoyée à la commission des finances, de telle manière que la commission du personnel soit auditionnée sur ce problème et que nous puissions recueillir son avis sur un échelonnement différent de l'aide, en fonction du salaire. Plutôt que de donner la même chose à tout le monde, il nous semble que cela irait dans le sens d'une ligne plus sociale. Voilà l'objectif de cette motion que, je le répète, nous souhaitons voir renvoyée à la commission des finances pour y être approfondie.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous considérons que cette motion, qui revient en partie sur la décision prise en 2004 au sujet de la participation de la Ville à l'assurance maladie, est intéressante, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons également, Mesdames et Messieurs, son renvoi à la commission des finances.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral n'entrera pas en matière sur cette motion. Lors des travaux budgétaires, le sujet était venu fort tard dans la nuit et il y avait eu quelques questions sur des aspects formels, notamment celle de savoir qui avait la compétence de déterminer, d'après le statut du personnel de l'administration municipale, le niveau de participation de la Ville. La chose avait été tranchée dans un certain sens, puis, en janvier, le Conseil administratif était revenu pour que le Conseil municipal valide la chose.

Nous avons rediscuté des aspects formels jusqu'au moment où nous avons eu la certitude que tout était désormais en ordre. Dès lors que la forme était respectée et que la décision avait été prise dans le cadre réglementaire fixé par les instances compétentes, malgré une hésitation à un certain moment du débat, le groupe libéral avait considéré que la mesure était entérinée et qu'il appartenait au Conseil administratif de la mettre en application.

Il me semble tout d'abord périlleux pour le Conseil municipal de revenir aujourd'hui avec une proposition de ce genre et de vouloir commencer à jouer le rôle du Conseil administratif par rapport à l'application de ce statut du personnel. D'une part, la tâche de l'organe délibératif n'est pas d'appliquer un règlement – quel qu'il soit, mais en particulier celui-ci – et, d'autre part, cela me paraît particulièrement malheureux quant au type de message qui est véhiculé à l'égard de la fonction publique municipale. En effet, à partir du moment où un exécutif a pris une décision qui a été entérinée par le Conseil municipal, une certaine cohérence doit être respectée dans l'action administrative. L'exécutif doit pouvoir compter – dirais-je – sur un certain soutien de la part du Conseil municipal, qui avait, en l'occurrence, voté cette mesure – je ne me souviens pas si c'était à l'unanimité, mais en tout cas très largement – en faveur du personnel de la Ville et du SIS.

Pour ces raisons, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de ne pas entrer en matière sur cette motion, qui ne nous semble pas adéquate et qui donne au Conseil municipal un rôle qui n'est pas le sien.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Voilà une motion fort intéressante, typique d'une politique de ciblage pétrie de bonnes intentions, dont l'objectif est de donner à ceux qui en ont besoin. Ceux qui n'ont pas besoin ne recevront plus et ceux qui ont peu recevront plus, mais cela, évidemment, sans en mesurer les effets pervers! Au final, on arrivera donc à une machine à créer des injustices.

Je m'explique. La première invite de la motion – le préopinant du Parti démocrate-chrétien le relevait – demande au Conseil administratif de rendre un rapport d'impact sur l'aide octroyée actuellement par la Ville à chacun des employés de la fonction publique municipale, tout comme l'Etat le fait d'ailleurs. Mais nous, les Verts, nous pensons qu'il ne s'agit pas d'une aide, mais d'un avantage social versé par une administration sur la base du principe d'universalité.

La deuxième invite demande d'étudier, en concertation avec la commission du personnel et l'Association des cadres de l'administration municipale, de quelle manière on pourrait mettre en œuvre les objectifs de cette motion. C'est bien là que les choses se compliquent, Mesdames et Messieurs, parce qu'il s'agira de définir ce qu'est un bas salaire et de poser des critères. Prendra-t-on en compte le revenu du ménage ou uniquement les salaires versés aux collaborateurs de la fonction publique municipale? Il va donc falloir sélectionner, élaborer des critères, considérer le temps partiel, le salaire du conjoint... Tout cela deviendra une affaire fort compliquée. D'autre part, j'aimerais quand même vous rappeler qu'il existe, au niveau du Canton de Genève, le Service de l'assurance maladie, qui

verse déjà des subsides pour les familles dont les revenus sont modestes. Certes, ces prestations sont peu élevées, 30, 60, 80 francs par mois, mais la prime est payée en totalité pour ceux qui ont des enfants, pour autant qu'elle n'excède pas 100 francs.

Nous avons, au niveau cantonal, une prestation qui est sociale, parce qu'elle considère l'ensemble des revenus du ménage. On veut essayer maintenant de faire la même chose en Ville de Genève, mais pas tout à fait sur les mêmes critères. Au final, et c'est là qu'on risque de manquer la cible, la personne qui aura un bas salaire – encore que j'aimerais bien savoir ce qu'est un bas salaire dans la fonction publique municipale en Ville de Genève – recevra plus alors que le revenu total de son ménage sera peut-être bien plus élevé, grâce à son conjoint, que quelqu'un qui assure tout seul le revenu du ménage.

A force de compliquer les choses, et compte tenu de l'ampleur de la tâche, le groupe des Verts craint, en définitive, la suppression de cette prestation, qui a déjà diminué ces dernières années. Pour toutes ces raisons, nous refuserons cette motion.

M. David Metzger (S). Pour le Parti socialiste, cette motion est intéressante parce qu'elle soulève la question d'une participation au paiement des primes d'assurance maladie en fonction du revenu. En effet, il nous semble injuste que les cadres ayant un salaire élevé, voire très élevé, bénéficient de la même aide que les employés dont le revenu est plus modeste. Nous avons pu entendre certains préopinants parler d'un droit, mais nous avons plutôt l'impression qu'il s'agit d'un droit au saupoudrage, quel que soit le revenu. Nous voulons donc en savoir plus sur les modalités envisagées et étudier quelle mise en œuvre est possible. C'est pourquoi nous souhaitons le renvoi de cette motion à la commission des finances.

M. Pierre Maudet (R). L'enfer est pavé de bonnes intentions, c'est bien connu, et le Parti démocrate-chrétien nous en fait la démonstration ce soir... Je vous le dis d'emblée, les radicaux ne le suivront pas sur la voie de l'enfer, car dire oui à cette motion, Mesdames et Messieurs, c'est tout simplement s'y engager!

D'abord la forme. Les libéraux l'ont appelé tout à l'heure, nous ne souhaitons pas revenir sur une décision qui est l'apanage du Conseil administratif. Cette initiative, en effet, relève exclusivement de lui et, en la matière, nous n'entendons pas nous substituer aux compétences exercées dans ce domaine avec plus ou moins de bonheur par notre exécutif communal.

Sur le fond, nous ne pouvons – et là je rejoins la préopinante écologiste – que nous rallier à un certain nombre de positions que nous réaffirmons ici, dans des débats fédéraux, cantonaux ou municipaux, sur le principe de l'universalité de l'avantage. Je me rappelle avoir entendu récemment le Parti démocrate-chrétien se prononcer contre l'initiative socialiste, au niveau fédéral, visant à calculer les primes d'assurance maladie en fonction du revenu. Les socialistes sont cohérents ce soir, mais j'ai un peu plus de peine à comprendre la position du Parti démocrate-chrétien, parce que, réellement, philosophiquement, ce n'est pas ce qu'il défendait il y a quelques années de cela, lorsque les socialistes avaient déposé leur initiative.

Quand nous lisons la définition que certains donnent du revenu – et là je me tourne vers les bancs encore plus à l'extrême gauche, pour lesquels un revenu d'un couple de 130 000 francs est déjà un haut revenu qu'il faut taxer encore plus – nous nous interrogeons, Mesdames et Messieurs, sur ce que sont des bas et des hauts revenus et, précisément, comme le disait la préopinante du groupe des Verts tout à l'heure, nous entrons dans le règne de l'arbitraire. Petite parenthèse au passage, je vous recommande vivement de ne pas signer cette très mauvaise initiative qui veut taxer davantage les hauts revenus, qui, heureusement, piétine autour des 2000 ou 3000 signatures et qui, nous l'espérons, n'aboutira pas à 10 000.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, cette motion, pour nous radicaux, est un cheval de Troie avec une boîte de Pandore à l'intérieur, et nous refusons bien évidemment d'y mettre le doigt... (*Rires.*) Nous refusons donc l'entrée en matière et nous vous invitons à faire de même.

Le président. Et nous apprécions cette métaphore filée...

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). La motion pour une plus forte participation de l'employeur pour les bas salaires que pour les hauts salaires ne nous convient pas tellement. Et ceci pour trois raisons. Premièrement, elle engendrerait une inégalité de traitement entre les employés de la Ville de Genève qui pourrait entraîner une discrimination, et ce n'est pas du tout l'objectif recherché. Deuxièmement, l'administration fiscale a pour but de régulariser la différence entre les bas et les hauts revenus, donc ce point est déjà pris en considération. Troisièmement, comme cela a déjà été dit, le Canton octroie déjà, par le biais du Service de l'assurance maladie, une subvention avec un barème qui va de 30 à 90 francs et ceci en faveur des bas revenus. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur cette motion. Cependant, si la majorité de ce Conseil municipal souhaite la renvoyer dans une commission, nous apporterons notre contribution aux travaux de cette commission.

M. Didier Bonny (DC). Après les différentes interventions sur cette motion, je voudrais relever plusieurs points. Tout d'abord, l'argument selon lequel il est du ressort du Conseil administratif – et non du Conseil municipal – de se mêler de ces questions est, pour moi, irrecevable, pour la simple et bonne raison que le Conseil administratif est venu devant nous, au mois de janvier 2005, avec la proposition PR-379. Le Conseil municipal entérine donc le fait que le Conseil administratif avait décidé de faire passer l'aide pour l'assurance maladie de 160 à 100 francs. Puisque le Conseil municipal a été saisi de cette question, nous pouvons donc tout à fait poursuivre! Rien n'empêche le Conseil municipal de donner son avis sur la politique qu'il entend voir menée par le Conseil administratif à l'égard de son personnel. Pour la suite, nous avons de toute manière l'habitude que le Conseil administratif, s'il est intéressé, suive le Conseil municipal ou, dans le cas contraire, qu'il s'assesse sur nos décisions. En l'occurrence, rien de nouveau, mais je pense qu'il est de notre responsabilité de conseillers municipaux de donner notre avis sur la question de la participation au paiement des primes d'assurance maladie du personnel de la fonction publique municipale.

Si je peux, à la limite, comprendre les arguments de l'Union démocratique du centre, des libéraux et des radicaux, puisque la défense de ceux qui gagnent le plus n'est pas un problème pour eux, par contre, j'ai beaucoup de peine à m'expliquer la position du groupe des Verts. Mais il est vrai qu'ils nous ont déjà fait le coup, hier, avec la maison de la Nouvelle Roseraie... En plus, à chaque fois, la représentante des Verts qui prend la parole est, je crois, assistante sociale. Je ne comprends pas très bien, mais elle m'expliquera peut-être tout à l'heure, après 23 h...

Le président. Monsieur Bonny, vous vous adressez au président et on ne parle pas de la situation des membres de ce Conseil municipal. (*Remarque de M. Broggin.*)

M. Didier Bonny. Oui, j'assume, pas de problème, Monsieur Broggin... On parle d'inégalité, mais, de toute façon, l'inégalité est bel et bien là et, quand le Canton accorde des aides, celles-ci se montent, comme l'a rappelé M^{me} Perler-Isaaz, à 30, 60 ou 90 francs. Mais, forcément, c'est dans le cadre d'une tranche donnée et, que vous soyez en bas ou en haut de cette tranche, vous touchez la même somme. L'égalité totale est impossible, c'est évident.

On peut fermer les yeux, se voiler la face, dire que c'est trop compliqué et continuer à donner la même somme à tout le monde, mais ce n'est pas assumer la responsabilité sociale du Conseil municipal que d'agir de la sorte. Le minimum, c'est l'entrée en matière sur cette motion et son renvoi à la commission des

finances. Si cette dernière constate alors que changer les choses est si compliqué, elle refusera la motion. Mais laissons au moins une chance à cette motion d'aboutir en commission! Nous pourrions étudier ce qu'il est possible de faire ou non et auditionner la commission du personnel et l'Association des cadres de l'administration municipale, qui seront sans doute contentes d'être entendues par ce Conseil municipal, par l'intermédiaire de sa commission des finances, ce qui contribuera à une plus grande transparence et à de meilleures relations avec notre fonction publique. Très franchement, je peux comprendre les réticences à l'égard de cette motion, mais pas au point de refuser son renvoi en commission des finances. Cela équivaudrait à dire: nous fermons les yeux, nous nous bouchons les oreilles, nous ne voulons rien voir de ce qui se passe et nous continuons comme cela... Tout va bien, Madame la marquise!

M. Patrice Reynaud (L). Je constate l'intérêt que le problème des rémunérations des fonctionnaires de cette Ville peut susciter au sein de ce cénacle. Je le regrette cependant. Je vais – mais très rapidement, rassurez-vous! – reprendre ce que M. Jean-Marie Hainaut et le groupe radical ont pu dire il y a très peu de temps. Ce n'est pas – et cela n'a jamais été – l'affaire du Conseil municipal. Malheureusement, c'est devenu son affaire lorsque le Conseil administratif, à cause d'une bévue – employons le mot – a cru opportun de revenir vers nous en janvier pour faire entériner une décision qui ne relève que de sa compétence.

Mais je vais au-delà... (*Brouhaha.*) Rassurez-vous, très rapidement, puisque, visiblement, je n'intéresse pas grand monde, mais peu importe... C'est, je crois, dans le cadre d'une telle motion, faire véritablement injure principalement à M. Tornare en l'occurrence, qui assure et gère avec beaucoup d'efficacité – je le dis, quand bien même nous n'appartenons pas aux mêmes bancs politiques – les bonnes relations entre les autorités administratives de cette Ville et le personnel.

Demander aujourd'hui une participation de l'employeur plus importante pour les bas salaires que pour les hauts revient tout simplement à dire que le Conseil administratif opère une véritable discrimination salariale, et donc sociale. Si tel devait être le cas, la responsabilité serait endossée collégalement par le Conseil administratif, lequel est, en matière de rémunération du personnel, principalement représenté par M. Manuel Tornare, dont je me plais à rappeler qu'il est socialiste. En d'autres termes, cette motion n'a pas d'autre objet que de dire que le représentant socialiste du Conseil administratif est totalement inapte à assurer une politique salariale sociale dans cette ville.

Bien évidemment, je me refuse à le croire, quand bien même quelques bévues peuvent apparaître parfois, et c'est la raison pour laquelle je vous demande – j'insiste, ne serait-ce que par respect envers celui dont je viens de parler – de ne pas voter cette motion et de laisser à César ce qui appartient à César.

Je vous rappellerai enfin la loi sur l'administration des communes (LAC), dont malheureusement certains d'entre nous oublient par trop souvent les effets. Ne mélangeons pas tout, nous avons déjà suffisamment de compétences et d'attributions pour ne pas nous en offrir d'autres pour lesquelles je ne suis pas persuadé, je m'adresse à vous, membres du Parti démocrate-chrétien, que nous soyons aptes aujourd'hui à les arbitrer.

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'aimerais soumettre à votre réflexion, Mesdames et Messieurs, une simple observation, car j'ai écouté avec beaucoup d'attention les différentes prises de position. Je me dis, finalement, que nous avons entendu, venant des bancs de la droite, un discours extrêmement bien construit et rationnel. On nous parle beaucoup de qui a le droit de faire quoi et, voyez-vous, Monsieur le président, je ne peux pas m'empêcher de me demander si, finalement, on n'aurait pas un peu peur de voter une mesure qui pourrait s'avérer impopulaire auprès de certains. Je m'étonne, parce que, sur ces mêmes bancs, on entend chanter sur tous les tons l'air de l'orthodoxie financière et de l'efficacité de chaque franc dépensé... Je vous avoue que je perçois mal, ce soir, la cohérence de la pensée, mais peut-être est-ce dû à l'heure tardive.

Pour ma part, j'ai ma propre réponse à la question et à l'observation que je vous soumetts, et je laisse à chacun le soin d'y répondre. Bien entendu, il me paraît évident, pour avoir le cœur net sur les choses, qu'on ne peut pas refuser de les étudier, ou alors on avance le nez dans le guidon, et on sait où cela mène en général. Pas très loin, et même très souvent dans le mur le plus proche!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, M. Hainaut avait raison de dire qu'il y avait eu, en décembre 2004, un problème de forme et c'est la raison pour laquelle nous sommes revenus au mois de janvier devant ce Conseil municipal pour entériner cette mesure. Sans ces problèmes de forme, nous aurions pu éviter de revenir devant vous, parce que, comme certains l'ont dit, les mesures prises font partie de nos prérogatives, il faut quand même le reconnaître.

Mesdames et Messieurs, nous avons imaginé beaucoup de scénarii avant de proposer les 100 francs, rejoignant ainsi un peu les réflexions de M^{me} Perler-Isaaz. Certains, autour de nous, ont pu songer, en discutant avec le Service des ressources humaines, à la suppression de la participation pour les hauts revenus, d'autres se sont demandé pourquoi on n'accorderait pas une participation par enfant. Mon directeur, un cadre supérieur qui a huit enfants, aurait été hautement privilégié... Enfin, on a tout envisagé.

Pour finir, partant du fait que, auparavant, une participation identique était accordée de bas en haut et de haut en bas, nous avons retenu cette mesure – un montant de 100 francs bloqué pendant un certain nombre d'années – qui nous paraissait, comme l'a dit M^{me} Perler-Isaaz, peut-être la moins injuste. Je vous rappelle que cette somme eût été de 220 francs en 2005 si le Conseil administratif n'avait pas pris cette décision. Mais il fallait trouver entre 5 et 6 millions de francs pour boucler le budget, et nous ne savions pas que nous aurions un boni de 32 millions! Je pense qu'il s'agissait d'un effort pécuniaire que vous avez reconnu comme étant juste, et M. Muller, qui est absent ce soir puisqu'il représente le Conseil administratif dans d'autres lieux, vous l'aurait dit mieux que moi: il fallait, à l'époque, équilibrer le budget, conformément aux exigences de la LAC.

M^{me} Perler-Isaaz et d'autres l'ont dit ici, les bas revenus, en Ville de Genève comme ailleurs, touchent des subsides de l'Etat de 30, 60, 90 francs, et ceux qui sont le plus gênés par des soucis pécuniaires en fin de mois s'adressent aussi aux services sociaux, aux Centres d'action sociale et de santé. Tous les jours, en tant que responsable des affaires sociales, je suis alerté par le Service social de la Ville. Même si la Ville ne s'occupe plus de l'aide individuelle, les cas remontent jusqu'à moi, des cas de familles gênées financièrement, dans l'incapacité de payer les assurances maladie, ce qui n'est pas admissible – nous pensons comme vous – car c'est vraiment un handicap pour leur avenir.

En conclusion, Monsieur Bonny, c'est le Conseil municipal qui décidera du sort de votre motion. Je ne suis pas César, je suis Tornare... (*Exclamations.*) C'est vous qui déciderez et si vous voulez, Monsieur Bonny, nous pourrions ressortir tous ces scénarii – ils sont dans nos tiroirs – pour alimenter la réflexion. Vous pouvez convoquer l'Association des cadres de l'administration municipale et la commission du personnel, qui vous diront qu'elles auraient préféré que nous ne bloquions pas à 100 francs la participation pour les caisses maladie. C'est évident, cela fait partie du rôle qu'elles doivent jouer, à l'instar des syndicats, car, c'est vrai, proposer des diminutions sur une fiche de salaire ne fait pas que des heureux. Mais, encore une fois, il fallait bien le faire et cette mesure nous a paru la moins injuste sur le plan social.

Mise aux voix, la motion est refusée par 36 non contre 29 oui (1 abstention).

7. Interpellation de M^{me} Claudine Gachet: «Les Fêtes de Genève en péril» (I-132)¹.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs, en date du 18 janvier 2005, j'ai déposé cette interpellation en urgence, urgence que le plénum a refusée. Aujourd'hui, quatre mois après, j'affirme que les Fêtes de Genève sont toujours et encore en péril. J'aimerais vous rappeler brièvement les faits. A la fin du mois de décembre 2004, les forains apprennent par voie de presse que le Conseil administratif, sans concertation préalable, veut supprimer les manifestations foraines sur les quais et les déplacer à Plainpalais... (*Brouhaha*.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je voudrais que vous fassiez silence. J'aimerais que ceux qui interviennent dans ce plénum puissent le faire dans des conditions agréables.

M^{me} Claudine Gachet. Merci, Monsieur le président. Les forains réagissent et, avec eux, une majorité de la population. Des entretiens avec le Conseil administratif, le comité des Fêtes de Genève et les forains s'ensuivent. De ces négociations, il ressort que les fêtes, pour 2005, se dérouleront comme d'habitude et que les forains pourront rester sur les quais. Or, peu après, les forains reçoivent une lettre qui autorise leurs activités sur les quais pendant les Fêtes de Genève, mais supprime l'autorisation qui leur était accordée pour les quinze jours avant les fêtes sur les quais marchands des Pâquis. Cela sera évoqué plus tard dans ce plénum, à l'occasion du débat sur une motion que nous avons déposée.

Les forains réagissent à nouveau et le Conseil administratif reste sur ses positions. Alors que toutes les autorités réfléchissent aux moyens de faire redémarrer et de développer l'économie, la Ville de Genève fait la fine bouche sur l'apport de 10 millions de francs de retombées économiques qu'offrent les Fêtes de Genève. Les hôtels enregistrent 25 000 nuitées, avec environ 7,5 millions de francs, et la fréquentation a été de près de 2 millions de visiteurs en 2004. Les forains sont en colère, Mesdames et Messieurs, et nous les comprenons, car ce sont eux qui, depuis quarante ans, participent largement au financement des Fêtes de Genève, que la Ville ne subventionne pas, contrairement à la Fête de la musique, qui nous coûte 1,6 million de francs, je vous le rappelle.

Mes questions sont les suivantes. Le Conseil administratif veut-il tuer l'économie genevoise? Veut-il supprimer les Fêtes de Genève? Si tel n'est pas le cas, qu'il nous explique alors les objectifs de ce nouveau concept des fêtes promis

¹ Urgence refusée, 3982.

pour 2006! Enfin, les habitants de Plainpalais ont-ils une plus grande endurance que ceux du Petit-Lac? En voulant déplacer les forains, vous ne faites que reporter les problèmes des nuisances ailleurs, et nous ne voyons pas pourquoi les habitants de Plainpalais mériteraient moins de considération que ceux qui résident autour de la rade. Il est vrai qu'habiter au bord des quais suppose que l'on soit suffisamment aisé. Faut-il alors comprendre que c'est toujours les plus démunis qui trinquent?

Il faut réagir, Mesdames et Messieurs, l'heure est grave. Les forains doivent être au cœur des fêtes, car il est impensable que les gens viennent sur la plaine de Plainpalais en plein été; ils voudront plutôt aller vers des plans d'eau! Nous devons aux forains une réponse claire, il faut qu'ils puissent déjà programmer les fêtes de 2006. Nous pouvons aussi les remercier de l'animation et du plus qu'ils apportent au rayonnement et à l'économie de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. En l'absence de M. Hediger – je crois qu'il est à la salle des pas perdus – je me permettrai de répondre à sa place. Madame Gachet, vous avez préparé votre interpellation il y a quelques mois et les réponses que nous avons données depuis aux forains ne vont pas dans ce sens. Je pense donc que votre interpellation est caduque.

M^{me} Claudine Gachet (R). Monsieur Tornare, j'ai en ma possession les lettres que les forains ont reçues de la part du Conseil administratif et elles mentionnent absolument ce que j'ai dit tout à l'heure. Je peux vous faire quelques citations que j'ai sous la main. Une des dernières en date disait que «le Conseil administratif a déjà fait preuve d'une grande souplesse en acceptant de maintenir quasi inchangée la présence des métiers forains dans le cadre de l'édition 2005 des Fêtes de Genève, en dépit de nombreuses plaintes des riverains». C'est un exemple, mais j'en ai bien d'autres de cette nature et, à l'heure actuelle, c'est vrai, l'affaire est faite pour 2005. Ils animeront les Fêtes de Genève, mais ils n'auront pas les quinze jours précédents, les «préfêtes». Toujours est-il que l'affaire n'est pas réglée et qu'ils sont très mécontents. Avec la population, nous nous faisons du souci.

Le président. Merci, Madame Gachet. Je donne la parole à M. Manuel Tornare, pour répliquer à la réplique et, ensuite, l'interpellation sera close.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Gachet, lorsque les forains sont venus devant le Conseil administratif, à trois reprises si ma mémoire

est bonne, ils ne savaient pas que nous reviendrions sur notre décision de les interdire sur la rade pendant les Fêtes de Genève. Je crois que nous avons fait une concession majeure, mais ils ont alors demandé des avantages supplémentaires, notamment de pouvoir installer leurs manèges et leurs engins pour la Fête Harry Marc, celle du lac et pour le 14 Juillet. Nous avons fait un effort et ils doivent aussi en faire un. Mais il y a eu un quiproquo: le petit groupe chargé de recevoir les forains était mandaté uniquement pour les Fêtes de Genève et, en l'absence de M. André Hediger – à la Clinique de Genolier à l'époque – nous leur avons dit que nous attendions le retour de M. Hediger pour négocier au sujet de ces trois fêtes, antérieures aux Fêtes de Genève. Ils n'ont peut-être pas bien compris, ni leur avocat d'ailleurs. Il ne faut pas demander la lune et c'est pourtant ce qu'ils sont en train de faire.

Je crois que nous avons maintenant calmé le jeu... (*Remarque de M. Fischer.*) Oui, mais on peut aussi changer, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas, Monsieur Fischer, vous le savez très bien, vous le dites aussi! Nous avons donc fait des concessions et ils peuvent en faire de leur côté. Nous leur avons dit aussi que le Conseil administratif a privilégié les forains d'origine suisse par rapport à d'autres grands manèges ou engins qui viennent de l'étranger. Je crois qu'ils étaient assez contents d'entendre ce discours-là, même si nous n'avons pas voulu faire du protectionnisme, bien évidemment. Résultat des courses, je crois que chacun, dans cette opération, a été gagnant et nous avons pu calmer le jeu.

L'interpellation est close.

Le président. Le point suivant de notre ordre du jour, l'interpellation I-133 de M. Pierre Maudet, est renvoyé en raison de l'absence de M. Pierre Muller.

8. Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Ding, ding, dong!» (I-134)¹.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Et ding, ding, dong! Cette interpellation concerne aussi M. le maire, mais comme elle a déjà été reportée trois fois, je pense que le Conseil administratif ici présent pourra tout à fait lui transmettre mon message. Lors des manifestations de la commémoration de l'Escalade, les 11 et 12 décembre 2004, la Compagnie de 1602, chère à nos conseillers adminis-

¹ Annoncée, 4178.

Proposition: système d'information des bibliothèques

tratifs, permettait aux habitants et aux hôtes de notre République et canton de visiter des lieux de notre ville habituellement fermés au public. J'ai ainsi découvert, en me rendant dans la tour sud de la cathédrale Saint-Pierre, qu'à l'intérieur de la chambre des cloches, sur une plaque de cuivre, une inscription portait la mention: «Ville de Genève, Pierre Muller»... (*Exclamations.*) Ma curiosité a alors été attisée et j'ai appris qu'il s'agissait là d'un témoignage de reconnaissance aux plus importants souscripteurs de la cloche «L'Espérance» et que notre maire lui-même aurait voulu ce libellé.

Cela m'amène à poser les questions suivantes. S'agit-il d'un don personnel, financé par les fonds privés de M. Muller, auquel cas il n'y a pas lieu de mentionner notre commune? Ou s'agit-il d'un don du Conseil administratif, auquel cas il devrait être désigné comme tel? Enfin, pour le cas où ce don proviendrait des fonds municipaux, ne serait-il pas plus élégant, à l'égard des contribuables de la Ville de Genève, de simplement graver «Ville de Genève»? Cela permettrait de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire à l'ensemble des contribuables de la Ville.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

9. Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 269 000 francs destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-408).

Préambule

Réseau de lecture publique, les bibliothèques municipales sont depuis plusieurs décennies des lieux d'accès privilégié à l'information, la connaissance et la culture. Jeunes et adultes bénéficient d'un vaste choix de médias (livres, périodiques, disques compacts, DVD, vidéocassettes, ressources numériques, etc.) pour s'informer, se divertir, se développer et se cultiver. Aujourd'hui, les Bibliothèques de la Cité, des Eaux-Vives, de la Jonction, des Minoteries, des Pâquis, de la Servette et de Saint-Jean, les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux, le service des bibliobus, le service à domicile, la bibliothèque de la prison de Champ-Dollon sont autant de points d'accès proches de la population genevoise et adaptés à l'existence de chacun. En 2004, le total des prêts s'est monté à 1 594 200, ce qui constitue une progression de 9% par rapport à 2003. La collection comprend actuellement 670 000 documents, dont 550 000 imprimés et 120 000 audiovisuels.

Proposition: système d'information des bibliothèques

La gestion de la collection et du prêt est assurée par le logiciel documentaire Concerto, édité par la société Bibliomondo, et par les équipements spécifiques de gestion du prêt, construits par la même société. La gestion des collections et du prêt de toutes les bibliothèques du réseau est informatisée, à l'exception de la Bibliothèque des sports et des bibliobus qui ne le sont pas encore pour la gestion du prêt. De même, la gestion des collections et du prêt de la Médiathèque de la Cité est informatisée. Les discothèques — Minoteries et Vieusseux — sont en cours d'informatisation. Le catalogage de leurs acquisitions courantes est réalisé.

Le système d'information documentaire en place dans les bibliothèques municipales a désormais un peu moins de 20 ans. En effet, c'est en 1987 que fut installé l'ancêtre du logiciel Concerto en Ville de Genève. En avance sur son temps, il comprenait à la fois des terminaux de catalogage, des terminaux spécifiques pour la gestion du prêt, ainsi qu'une unité centrale pour piloter l'ensemble du réseau. Le système d'information documentaire a été ensuite régulièrement mis à jour, sans pour autant remettre en cause l'architecture initiale. Son état actuel est donc le résultat:

- des mises à niveau et des opérations de maintenance du logiciel documentaire, des équipements informatiques et des équipements spécifiques pour le prêt;
- de l'installation progressive de ces équipements dans les différents sites du réseau des bibliothèques municipales.

En 2001, l'éditeur du logiciel documentaire, ALS, est absorbé par la société Bibliomondo. En mai 2004, cette dernière informe la Ville de Genève de la nouvelle stratégie de l'entreprise:

- le logiciel documentaire Concerto va céder sa place au produit Portfolio-Zones;
- la production des étiquettes qui équipent les documents et les cartes de lecteurs, permettant la gestion informatisée du prêt, sera abandonnée dès le milieu de l'année 2005;
- la production et la maintenance des équipements de gestion du prêt seront stoppées dès la fin de l'année 2005.

Afin de préserver la continuité du fonctionnement du système d'information des bibliothèques municipales, le Conseil administratif propose d'adopter la démarche suivante:

- migrer le logiciel documentaire actuel vers sa nouvelle version (Portfolio-Zones);
- changer les équipements permettant la gestion informatisée du prêt;
- remplacer les étiquettes d'identification des documents et les cartes d'emprunteur.

1. Exposé des motifs et description des objets

1.1 Fournitures et prestations en matière de systèmes d'information et de communication

1.1.1. Logiciel documentaire

Désormais figée par son éditeur, la version actuelle du logiciel documentaire n'offre plus de perspectives de développements.

L'évolution vers la nouvelle version (Portfolio-Zones) garantit plusieurs avantages:

- la transition étant assurée par le même éditeur, la pérennité des investissements effectués depuis quinze ans par les bibliothèques municipales en matière de traitement des données documentaires est préservée (le catalogue des documents imprimés et des documents audiovisuels est conservé);
- la nouvelle version intègre un module de gestion des périodiques, qui fait aujourd'hui défaut;
- la compatibilité des anciens équipements étant provisoirement maintenue avec la nouvelle version, les équipements techniques de gestion du prêt peuvent être renouvelés de manière progressive, service après service;
- la solution offre des perspectives d'indépendance vis-à-vis des éditeurs que ne possède pas le système actuel, basé uniquement sur des serveurs Microsoft.

De surcroît, après négociation, la société Bibliomondo offre gracieusement à la Ville de Genève la mise à jour des licences du logiciel documentaire Concerto vers Portfolio-Zones. Seules les fournitures et les prestations suivantes sont facturées:

- l'adaptation du logiciel Portfolio-Zones afin d'assurer la compatibilité avec les équipements actuels de gestion du prêt;
- les licences d'utilisation du module de gestion et d'impression de rapports (dont il n'existe pas d'analogue dans la version actuelle);
- les licences d'utilisation du module d'interface Zones (notamment nécessaire pour les accès et la consultation par Internet);
- la formation du personnel des Bibliothèques municipales à la nouvelle version.

1.1.2 Logiciels

Mise à jour des licences du logiciel documentaire
Compatibilité équipements techniques de gestion du prêt,
module impressions et gestion des rapports,

module interface zones, formation

Total

Fr.

0

140 000

140 000

1.1.2 Serveurs et matériel micro-informatique

L'architecture du logiciel documentaire Portfolio-Zones repose sur une architecture à trois niveaux, avec, tout d'abord, le serveur de bases de données (Portfolio), puis le serveur d'applications (Zones) et enfin le logiciel client, sur la station de travail du bibliothécaire ou sur le poste de consultation (OPAC, *Online Public Access Catalog*).

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système d'information des bibliothèques municipales, cinq serveurs doivent être déployés, dont deux pour l'accès par Internet:

1. Portfolio 1: le serveur de données de production;
2. Portfolio 2: le serveur de données de tests;
3. Zones 1: le serveur d'applications de production, qui offrira l'accès aux données de production (stockées dans le serveur Portfolio 1) aux bibliothécaires, ainsi qu'au public des bibliothèques;
4. Portfolio 3: le serveur de données pour Internet (en «miroir» du serveur de production Portfolio 1), qui contient une copie des données de production;
5. Zones 2: le serveur d'applications pour Internet, qui offrira l'accès à la copie des données de production (stockées dans le serveur Portfolio 3) depuis l'extérieur du réseau informatique de l'administration municipale.

Par cette architecture, la Direction des systèmes d'information (DSI) entend donner toutes les garanties techniquement envisageables pour protéger les données de production d'accès indus depuis Internet.

En l'état, la solution proposée par la société Bibliomondo n'est pas conforme aux standards en matière de logiciels libres («open sources») de la Ville de Genève. En effet, le logiciel Portfolio-Zones nécessite notamment la mise en place de produits «propriétaires» Microsoft (pour les serveurs Zones), voire du système de gestion de base de données Oracle (pour les serveurs Portfolio). Aussi, la DSI entend négocier avec l'éditeur une adaptation de son logiciel afin de converger vers une solution en adéquation avec les standards «open sources» de la Ville de Genève, à savoir Linux pour le système d'exploitation, Apache pour les serveurs Internet et MySQL pour les systèmes de gestion de base de données.

En complément aux serveurs et aux systèmes de gestion de base de données, la solution nécessite:

- la mise en place de huit nouvelles stations de travail (cf. paragraphe 2.1.4 ci-après);
- en appui des ressources de la DSI, des prestations de support pour l'installation des logiciels sur les stations de travail des bibliothèques municipales, ainsi que du matériel de prêt.

Proposition: système d'information des bibliothèques

<i>Equipements, logiciels et prestations</i>	<i>Fr.</i>
Serveurs	235 000
Système de gestion de base de données	52 000
Matériel micro-informatique	18 000
Prestations de support informatique	<u>65 000</u>
Total	370 000

1.1.3 Système d'impression des rappels

L'imprimante actuelle est une imprimante matricielle dont la technologie est obsolète. Elle est en fonction depuis 1997 et ses fournitures (telles que les rubans encreurs) sont de plus en plus difficiles à obtenir. De surcroît, en cas de panne, il est impossible de la remplacer temporairement par une autre imprimante du parc de l'administration municipale, car aucune ne dispose encore de cette technologie, désormais obsolète.

Cette imprimante matricielle est principalement utilisée pour l'impression des rappels. Elle ne peut imprimer que des rapports en continu sur des formats spéciaux. L'utilisation de documents au format A4 est impossible. En conséquence, les cartes de rappel et de réservation doivent être préimprimées sur un format spécifique, ce qui ôte toute flexibilité pour modifier les informations qui y figurent.

Pour l'année 2004, 75 000 cartes de rappels ont été imprimées. Chaque carte ne peut contenir au maximum que quatre références de documents à rendre. Le temps d'impression est important. Elle nécessite un personnel spécialement instruit à son fonctionnement. De plus, dès que le rappel concernant un usager nécessite l'envoi simultané de plusieurs cartes (à cause du nombre de documents en retard), celles-ci doivent être mises sous enveloppe manuellement. Le personnel qui effectue la mise sous pli — c'est-à-dire un collaborateur, trois heures par jour — pourrait être employé à des tâches plus valorisantes pour les bibliothèques municipales.

L'achat d'une imprimante grande capacité laser permet de tirer les rappels sur un papier recyclé au format A4. Les informations imprimées peuvent être modifiées de manière souple. Les manipulations sont simples et la formation du personnel est réduite à l'essentiel. D'autre part, une telle imprimante polyvalente, connectée au réseau, permet l'impression d'autres documents d'information dont les bibliothèques municipales peuvent avoir besoin.

En complément, l'achat d'une machine de mise automatique sous enveloppe permet de rationaliser la chaîne de traitement du courrier de rappel (ou des autres courriers d'information liés aux animations, par exemple).

<i>Equipements</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Imprimante Laser grande capacité	1	8 000
Machine de mise sous enveloppe	1	<u>24 000</u>
Total		32 000

1.1.4 Equipements de gestion du prêt

Les équipements spécifiques utilisés pour la gestion du prêt reposent sur une solution technique des années 1980. Ces équipements sont à bout de souffle.

Deux types d'équipements sont exploités aujourd'hui:

- des lecteurs magnétiques pour les documents imprimés;
- des lecteurs optiques pour les documents audiovisuels.

La maintenance en est devenue très difficile par manque de pièces détachées et par l'abandon de leur production. La maintenance de ces équipements pourra toutefois être poursuivie dans le délai nécessaire à la transition vers la nouvelle version du système de gestion du prêt, mais au plus tard jusqu'en janvier 2007. Elle est actuellement réalisée par recyclage de pièces détachées provenant d'équipements analogues, mis au rebut par d'autres bibliothèques ayant changé de système de gestion du prêt. Cette forme de recyclage ayant ses limites, ces équipements seront hors d'état de fonctionner dès la fin de l'année 2006. De plus, l'abandon de la production des étiquettes d'identification des documents et des étiquettes d'identification des emprunteurs rend définitivement impossible toute évolution.

Afin d'assurer la pérennité des investissements, les nouveaux équipements de gestion du prêt doivent être conformes à l'état de l'art, à savoir, en l'occurrence, l'identification par radiofréquences, ou RFID (acronyme anglais de *Radio Frequency Identification*). Cette technologie permet de prêter de manière extrêmement souple tout type de document imprimé ou de document audiovisuel équipé d'une étiquette RFID. Ainsi, par exemple, plusieurs documents peuvent être prêtés de manière simultanée.

Ces équipements sont déclinés en trois catégories, en fonction du type d'utilisation:

- pour l'exploitation à la banque de prêt;
- pour l'emprunt automatique;
- pour le retour automatique.

Le matériel des catégories relatives à l'emprunt automatique et au retour automatique concerne, en priorité, les services de la Bibliothèque de la Cité. L'utilisation de ce matériel permet de déléguer une partie des tâches répétitives de

Proposition: système d'information des bibliothèques

gestion du prêt aux usagers eux-mêmes et, ainsi, d'accroître le rôle essentiel des bibliothécaires en tant que médiateur — à savoir: orienter, accueillir, informer les usagers sur les ressources documentaires en fonction des questions et des intérêts de l'usager.

La version prévue à la banque de prêt nécessite pour son exploitation la connexion à une station de travail. Afin de permettre l'informatisation de l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales, un complément de huit stations de travail est nécessaire; celles-ci sont comptabilisées sous la rubrique 2.1.2 (matériel micro-informatique).

Les stations de prêt prévues sont complétées par un équipement permettant un inventaire régulier de la collection et une surveillance plus facile du rangement de la collection en libre accès.

Les avantages de la solution proposée sont les suivants:

- unification des équipements dans le traitement des documents;
- simplicité d'exploitation;
- performance quantitative et qualitative dans le traitement du prêt;
- allègement de la gestion du prêt pour les collaborateurs au profit de la médiation documentaire;
- gestion facilitée du libre accès;
- simplicité d'installation.

<i>Equipements</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Station de prêt emprunt-retour	48	120 000
Station mobile pour inventaire collection	11	120 000
Station automatique d'emprunt	3	150 000
Station automatique de retour	1	<u>120 000</u>
Total		510 000

1.1.5 Portiques antivol

Les étiquettes fournies pour les documents jouent aussi le rôle d'étiquettes antivol. Le système antivol est intégré au système de gestion du prêt. En conséquence, cette solution permet d'équiper l'ensemble des services au public des portiques antivol nécessaires.

Actuellement, les services suivants sont équipés de portiques antivol:

- la Bibliothèque de Saint-Jean, section jeunes et section adultes (matériel de la société 3M);
- la Discothèque des Minoteries (matériel de la société 3M);

Proposition: système d'information des bibliothèques

- la Discothèque de Vieusseux (matériel de la société 3M);
- la Bibliothèque de la Cité (matériel de la société Knogo, désormais obsolète).

La mise en place de la solution RFID implique l'unification de l'ensemble des équipements en place (3M et Knogo), qui ne sont malheureusement pas compatibles avec cette technologie. Ils doivent donc être remplacés et les documents concernés rééquipés.

Cette solution est complétée par une application de «Gate tracking». Celle-ci permet d'identifier les titres des documents empruntés qui ne sont pas passés par une station de gestion du prêt.

Les avantages d'une solution unifiée pour l'ensemble des bibliothèques municipales sont les suivants:

- intégration de la fonction prêt et antivol dans une même technologie;
- facilité de maintenance des équipements;
- présence d'un fournisseur spécialisé et unique;
- intégration de tous les équipements dans une solution unique pour l'ensemble du réseau.

<i>Équipements</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Portiques antivol	17	210 000
Gate tracking	17	<u>50 000</u>
Total		260 000

1.1.6 Câblages et infrastructures télécoms

Le fonctionnement des équipements de prêt et des portiques antivol nécessite de tirer des câbles informatiques et électriques supplémentaires. La fixation de ces équipements au sol (portiques antivol, stations automatiques d'emprunt, station automatique de retour) requiert des travaux d'aménagement.

<i>Équipements et prestations</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Câblages et équipements télécoms	17	<u>17 000</u>
Total		17 000

1.2 Aménagement des banques de prêt

L'installation des nouveaux équipements de gestion de prêt nécessite l'adaptation de chaque poste de prêt aux nouveaux équipements de gestion du prêt. Les équipements de prêts sont actuellement encastrés dans les plateaux des banques de prêt. Les nouveaux équipements seront probablement directement déposés sur les plans de travail, d'où la nécessité de réfection des plans de travail.

Proposition: système d'information des bibliothèques

<i>Equipements et prestations</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Postes de prêt à modifier	37	<u>130 000</u>
Total		130 000

1.3 Fournitures de prêt

Les étiquettes actuellement utilisées pour les documents ne permettent aucune évolution. Elles sont de deux sortes:

- étiquettes avec pastille de métal pour les documents imprimés;
- étiquettes «code barre» pour les documents audiovisuels.

Ces étiquettes sont totalement dépendantes du fonctionnement des équipements de prêt actuellement en fonction. Elles ne peuvent donc pas être exploitées dans le cadre d'un nouveau système de gestion du prêt. Afin de permettre le passage de la solution actuelle à une nouvelle solution, un stock d'étiquettes pour deux ans (années 2005 et 2006) a été acquis pour permettre le fonctionnement des bibliothèques municipales durant la période de transition.

La situation est identique pour les cartes d'emprunteurs. Toutefois, les nouvelles étiquettes permettent d'équiper tout type de documents, y compris les cartes de lecteurs.

Les avantages de la solution sont les suivants:

- unification de l'équipement des documents;
- unification du traitement des documents, quel qu'en soit le type.

<i>Fournitures</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Étiquettes RFID pour documents	670 000	610 000
Étiquettes RFID pour emprunteurs	50 000	<u>130 000</u>
Total		740 000

1.4 Personnel temporaire

Actuellement, tous les documents imprimés sont équipés d'étiquettes en vue du prêt: documents imprimés – étiquettes magnétiques – et documents audiovisuels – étiquettes «code barre». Au 31 décembre 2004, la collection des bibliothèques municipales compte 670 000 documents. L'ensemble de ces documents doit être rééquipé en étiquettes RFID.

En conséquence, parallèlement à l'installation des stations pour le traitement du prêt et des portiques antivols, les documents doivent être équipés d'étiquettes, service par service.

Pour réaliser cette opération, en complément des équipes propres aux bibliothèques municipales, celles-ci ont besoin du soutien de 10 aides-bibliothécaires temporaires à un taux d'activité de 100% pour douze mois. Ces personnes seront engagées sous contrat à durée déterminée. L'apport de ces collaboratrices et collaborateurs permettra d'assurer la réalisation de ce rééquipement sur un délai d'intervention le plus réduit possible, soit une durée n'excédant pas douze mois pour l'ensemble du réseau, afin d'éviter d'immobiliser au maximum le prêt. Le montant total s'entend salaires avec charges sociales comprises.

D'autre part, afin de soutenir l'équipe de l'unité informatique des bibliothèques municipales — dans ses tâches relatives au déploiement, au suivi et à la maintenance des équipements — une collaboratrice ou un collaborateur chargé du support doit être engagé en qualité d'agent spécialisé, avec un contrat sur deux ans.

Comme il n'est pas possible de voter un crédit budgétaire supplémentaire pour 2007 en 2005, le salaire de ce collaborateur viendra en dépassement du budget et sera expliqué aux comptes 2007. Enfin, une récapitulation des frais de personnel temporaire figurera lors du bouclage des différents crédits faisant l'objet de cette demande.

<i>Collaborateurs</i>	<i>Quantité</i>	<i>Fr.</i>
Collaborateurs temporaires à 100%	11	<u>920 000</u>
Total		920 000

1.5 Description des travaux

1.5.1 Lots

L'option retenue est de diviser le marché en deux lots:

- la mise à jour du logiciel documentaire sera effectuée par son éditeur (Bibliomondo);
- la fourniture et l'installation des équipements de gestion du prêt (stations de prêt et portiques antivols) se verront attribuées à un autre prestataire, qui sera déterminé suite à une soumission publique.

Cette répartition du marché permet de garantir une plus grande souplesse et une meilleure autonomie dans l'évolution de l'ensemble du système.

Les travaux suivants doivent être exécutés par les bibliothèques municipales et la DSI:

- rédaction des documents d'appel d'offres pour les équipements et les fournitures de gestion du prêt;
- soumission publique pour les équipements et les fournitures de gestion du prêt;

Proposition: système d'information des bibliothèques

- migration de l'application documentaire de la version Concerto à la version Portfolio-Zones;
- installation des équipements informatiques;
- formation du personnel des bibliothèques municipales;
- transformation des banques de prêt, câblages et travaux complémentaires de préparation en vue de l'installation des équipements de gestion du prêt;
- installation des stations de gestion du prêt;
- installation des portiques antivols;
- équipement des documents en étiquettes RFID.

Dans le cadre de ces opérations, les bibliothèques et les discothèques du réseau sont traités l'un après l'autre, selon un calendrier défini à l'avance garantissant l'ouverture au public du reste du réseau.

1.5.2 Calendrier des travaux

Le début des travaux est prévu peu après le vote du crédit d'investissement, dès l'échéance du délai référendaire.

Parallèlement au processus de vote du crédit, les documents d'appel d'offres pour les équipements et les fournitures de gestion du prêt sont rédigés, puis la soumission publique est ouverte (sous réserve de l'obtention du crédit).

Vu l'obsolescence de la solution actuellement en exploitation, l'ensemble du système d'information documentaire doit être en production au début de l'année 2007.

2. Récapitulatif

2.1 Plan financier d'investissement (PFI)

Le présent objet figure dans le PFI sous le libellé «Migration informatique des bibliothèques municipales» (numéro de l'objet: 041.028.01), pour un montant estimé à 6 563 700 francs.

La présente proposition de crédit évalue les coûts du projet à 3 269 000 francs. La diminution des coûts (d'environ 1/2) par rapport à l'estimation effectuée dans le cadre du PFI est principalement due à deux raisons:

- après négociation, Bibliomondo a offert à la Ville de Genève la gratuité du changement de version de son logiciel documentaire, sur lequel se fonde le système d'information des bibliothèques municipales (transition de Concerto vers Portfolio-Zones);
- le matériel RFID (sur laquelle s'appuient les équipements de gestion du prêt), désormais sur un marché fortement concurrentiel, a connu une baisse de prix importante.

2.2 Récapitulatif des objets d'investissement

Le budget concerne les différents postes énumérés ci-dessus:

<i>Poste</i>		<i>Fr.</i>
Fournitures et prestations en matière de systèmes d'information et de communication, soit:		1 479 000
Logiciel documentaire	(140 000 francs)	
Serveurs et matériel microinformatique	(370 000 francs)	
Système d'impression des rappels	(32 000 francs)	
Equipements de gestion du prêt	(510 000 francs)	
Portiques antivol	(260 000 francs)	
Câblages et infrastructures télécoms	(17 000 francs)	
Divers et imprévus	(150 000 francs, soit 10%)	
Aménagement des banques de prêt		130 000
Fournitures de prêt		740 000
Personnel temporaire		<u>920 000</u>
Total		3 269 000

3. Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières**3.1 Evolution prévisionnelle du budget de fonctionnement**

En tenant compte de l'acquisition, chaque année, d'étiquettes («achats d'autres fournitures») pour 60 000 documents et 10 000 nouvelles cartes d'emprunteur, le budget annuel de fonctionnement du système d'information des bibliothèques municipales évoluera comme suit:

<i>Compte (centre 2005</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Budget 2005</i>	<i>P. de budget 2006</i>	<i>P. de budget 2007</i>	<i>P. de budget 2008</i>	<i>Différence 2008-</i>
<i>financier:</i>		<i>(Fr.)</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>(Fr.)</i>
<i>BMU)</i>			<i>(Fr.)</i>	<i>(Fr.)</i>	<i>(Fr.)</i>	
315031	C-DSI Entretien du matériel infor- matique et des logiciels par des tiers	297 900	297 900	235 000	235 000	- 62 900
313160	Achats d'autres fournitures	30 000	90 000	90 000	90 000	+ 60 000
Total		327 900	387 900	325 000	325 000	- 2 900

Proposition: système d'information des bibliothèques

Aussi, dès que le système d'information aura été finalisé, ses charges de fonctionnement reviendront au niveau budgété actuellement.

Les charges financières annuelles, comprenant les intérêts au taux de 3,25%, sont les suivantes:

Arrêté I: 1 479 000 francs amortis en 4 annuités, soit 400 270 francs;

Arrêté II: 130 000 francs amortis en 8 annuités, soit 18 720 francs;

Arrêté III: 740 000 francs amortis en 5 annuités, soit 162 740 francs.

L'arrêté IV est une demande de crédit budgétaire supplémentaire.

3.2 Evolution prévisionnelle du budget après finalisation du nouveau système d'information

Le budget de fonctionnement du système d'information des bibliothèques municipales se répartira ainsi:

<i>Compte des BMU</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Budget du système d'information actuel (Budget 2005)</i>	<i>Budget du nouveau système d'information</i>	<i>Différence</i>
315031	C-DSI Entretien du matériel informatique et des logiciels par des tiers (gestionnaire: DSI)	297 900	235 000	-62 900
313160	Achats d'autres fournitures (gestionnaire: BMU)	30 000	90 000	+60 000
Total		327 900	325 000	-2 900

4. Services gestionnaires et service bénéficiaire

Pour la partie relative aux fournitures et prestations en matière de systèmes d'information et de communication, le service gestionnaire est la Direction des systèmes d'information.

Pour la partie concernant l'aménagement des banques de prêt, le service gestionnaire est le Service des bâtiments.

Pour la partie bibliothéconomique (fournitures de prêt et personnel temporaire), le service gestionnaire est les bibliothèques municipales.

Le service bénéficiaire du crédit est les bibliothèques municipales.

5. Conclusion

Considérant que le projet mentionné ci-dessus s'inscrit dans la stratégie du maintien des prestations fournies au public des bibliothèques municipales, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les trois projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 479 000 francs destiné aux fournitures et prestations en matière de systèmes d'information et de communication relatives à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 479 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2007 à 2010.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: système d'information des bibliothèques

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 130 000 francs destiné à l'aménagement des banques de prêt relatif à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de 2007 à 2014.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 740 000 francs destiné aux fournitures de prêts relatives à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 740 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2007 à 2011.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 920 000 francs destiné aux frais de personnel pour assurer la réalisation du rééquipement en douze mois sur l'ensemble du réseau.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2006 sur les comptes du chapitre 30, cellule 3301000, Bibliothèques municipales.

Préconsultation

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je dirai juste quelques mots au sujet de cette proposition, que nous renverrons, bien sûr, à la commission de l'informatique et de la communication pour une étude plus détaillée. Je ferai néanmoins quelques petites remarques. Le Parti libéral regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres concernant les logiciels de gestion des livres en prêt. On nous dit dans cette proposition que la société qui a mis au point les logiciels en place depuis un certain nombre d'années a été rachetée et que nous sommes obligés, par conséquent, de continuer à traiter avec la nouvelle société pour la mise à jour desdits logiciels.

On aurait pu se poser la question de savoir si d'autres sociétés n'offraient pas ce genre de prestations. Une étude détaillée aurait peut-être permis d'aboutir à une proposition plus avantageuse. A la lecture de la proposition PR-408, il apparaît que, finalement, le projet coûte moins cher que prévu, puisque le plan financier d'investissement (PFI) prévoyait une dépense de 6,5 millions de francs environ. Aujourd'hui – bonne nouvelle! – elle ne serait plus que de 3,5 millions. A l'époque, M. Mugny nous avait dit que 2005 serait l'année du livre et qu'on pouvait bien prévoir 6,5 millions. Je me demande néanmoins comment a été établi le PFI. En effet, en ce moment, beaucoup de propositions nous arrivent dont les crédits n'ont pas été prévus au PFI, ou on fait des transferts de dépenses prévues d'un budget à un autre.

On nous dit qu'on va engager, d'une part, 10 aides-bibliothécaires pendant une année pour réaliser le nouvel étiquetage de tous ces livres et, d'autre part, un collaborateur chargé du support en qualité d'agent spécialisé, pour une durée de deux ans. Alors là, comprendra qui pourra, mais en ce qui nous concerne, cela n'est pas assez clair non plus.

Proposition: système d'information des bibliothèques

J'aurais aimé poser une autre question à M. le magistrat. J'ai entendu dire que les DVD – notamment d'anciens films et reportages – mis à la disposition des utilisateurs des bibliothèques sont prêtés pour une durée de six semaines. Pour ma part, je trouve bizarre que la durée des prêts soit aussi longue, surtout quand on sait que, la plupart du temps, la location des vidéos, dans les différents magasins de la ville, est pour vingt-quatre, voire quarante-huit heures. Il serait bien de connaître et de comprendre pour quelles raisons, dans les bibliothèques municipales, on prête les DVD pour des périodes qui m'apparaissent beaucoup trop longues, empêchant ainsi un tournus plus grand.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à dire au sujet de cette proposition. Pour le reste, nous l'étudierons plus en détail à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Cette proposition entre parfaitement dans le cadre des problèmes étudiés actuellement par la commission de l'informatique et de la communication, et c'est la raison pour laquelle nous proposons également son renvoi dans cette commission.

M. Olivier Norer (Ve). Notre angle d'attaque, à nous les Verts, est un peu différent de celui des libéraux et, plutôt que d'être négatifs, nous nous réjouissons, alors que le PFI signalait ce crédit à hauteur de 6,5 millions de francs, d'arriver actuellement avec une proposition de l'ordre de la moitié. Si M. Blaise Hatt-Arnold avait bien lu les indications de la proposition PR-408, il aurait pu remarquer qu'un travail a été fourni par l'administration, un travail de réduction des coûts, notamment, grâce à une négociation et à la baisse des prix sur le marché du matériel informatique *hardware*. Cela est donc à mettre au crédit de cette diminution du montant de la proposition, et nous nous en réjouissons.

Bien entendu, d'un autre côté, les bibliothèques, avec 1,5 million de prêts sur le demi-million de documents à disposition, représentent une offre considérable en matière culturelle à Genève. Par la force des choses, nous entrons en matière sur la proposition PR-408 et nous demandons son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication, où nous nous réjouissons de poser des questions sur le financement.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs, je tiendrai un peu le même discours au nom des radicaux. Nous aimerions bien traiter cette proposition du Conseil administratif, qui demande quand même un montant de 3 millions de

Proposition: système d'information des bibliothèques

francs pour un investissement informatique dans les bibliothèques municipales, à la commission de l'informatique et de la communication. Ce soir, en effet, nous ne pouvons pas allonger inutilement ces débats. Nous souhaitons poser des questions en commission et procéder à des auditions. Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette proposition à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Pascal Rubeli (UDC). A la lecture de cette proposition, nous constatons qu'elle répond à un véritable besoin. Le montant est tout de même important, raison pour laquelle il est évident qu'une analyse précise serait bienvenue à la commission de l'informatique et de la communication, à laquelle nous la renverrons.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à l'unanimité.

10. Proposition du Conseil administratif du 20 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 716 000 francs destiné:

- pour un montant de 6 506 000 francs, au réaménagement de l'avenue de la Paix, entre les places Albert-Thomas et des Nations;
- pour un montant net de 2 632 000 francs, à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 231 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 863 000 francs;
- pour un montant net de 2 578 000 francs, à la reconstruction du tablier ainsi qu'au renforcement et à la réhabilitation des culées du passage supérieur de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation des Chemins de fer fédéraux de 485 000 francs représentant la quote-part leur revenant en fonction de la convention existante, soit un montant brut de 3 063 000 francs,

soit un montant brut total de 12 432 000 francs (PR-409).

Préambule

Les terrains des Nations Unies et le secteur de Sécheron sont aujourd'hui l'objet de nombreux projets immobiliers et d'entreprises, d'équipements publics et pour les organisations internationales. Un nouveau quartier de la ville est en formation et il s'agit de lui apporter les infrastructures publiques indispensables.

L'avenue de la Paix, dans son tronçon entre les places Albert-Thomas et des Nations, est une des voies de raccordement entre la desserte principale des quais, les communes voisines et les organisations internationales. C'est également une route d'exportation de classe I.

Plusieurs transformations importantes des affectations limitrophes influenceront tout prochainement son aménagement: nouvel accès réalisé aux Nations Unies par le «portail du chemin de fer», ouverture de la station «Sécheron» du réseau express régional, réorganisation progressive du chemin Rigot, en fonction des chantiers du collège Sismondi et de la future Maison de la paix, réaménage-

ment de la place des Nations, nouvelle sortie des véhicules du secteur de Sécheron (futur P+R).

Par ailleurs, l'avenue de la Paix doit permettre la circulation en double sens, réservée par des voies «bus», des lignes de transports publics qui ceinturent la ville.

Au long de son tronçon, l'avenue traverse les voies ferrées sur un pont routier, qu'il s'agit de rénover.

Enfin, ce projet doit tenir compte de la réhabilitation de la campagne Rigot, maintenant agendée après un mandat d'études parallèles.

Ces faits programmés de longue date demandent de réaménager l'avenue de la Paix en tenant compte de l'accessibilité locale, des transports publics, des cyclistes et des piétons.

Exposé des motifs

Les terrains du secteur de Sécheron voient d'importants changements d'affectation: installation de l'entreprise Serono, extension des organisations internationales avec la Maison de la paix. Parallèlement, de nombreux équipements publics sont ou seront construits: nouveau collège Sismondi, station «Sécheron» du réseau express régional, parc relais.

Ces nouvelles installations, cette densification, ne peuvent qu'avoir des conséquences significatives sur les infrastructures de distribution des énergies ou de collecte des eaux, ainsi que sur les voiries municipales. En ce qui concerne le domaine public, la route des Nations, l'extension de la branche de tramway «Sécheron» vers Le Grand-Saconnex, l'adaptation du chemin Rigot et de l'avenue de la Paix sont nécessaires.

Concernant l'avenue de la Paix, l'Organisation des Nations Unies reporte une partie de son trafic d'entrée-sortie, notamment de toutes les livraisons, vers le «portail du chemin de fer», dont les travaux sont achevés. La halte du réseau express régional est désormais accolée à celle-ci. Dans un futur proche, la desserte du nouveau parc relais de Sécheron sera également organisée à partir de cette avenue, ainsi que la route industrielle à créer pour desservir l'entreprise Serono et son parc à voitures déjà en construction. Cette avenue recevra également le trafic de raccordement interquartiers extrait de la place des Nations dans le cadre de son réaménagement. Elle doit aussi pouvoir offrir de meilleures conditions aux lignes de transports publics de ceinture et aux cyclistes. Les piétons ne doivent pas, non plus, être oubliés.

Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

Les calendriers des différentes opérations plaident pour un début de réalisation en 2006, afin de pouvoir absorber la mise en service progressive des nouvelles infrastructures décrites qui se raccorderont à l'avenue de la Paix, depuis 2004.

Outre l'aménagement de la voirie elle-même, le projet concerne également le pont de l'avenue de la Paix. Une expertise de l'état de ce pont a été faite; des travaux sont nécessaires. Il a été choisi de rendre ce pont conforme aux normes de sécurité, mais, toutefois, de conserver les niveaux bâtis actuels.

Concertation et information publique

Une information aux riverains, par le biais de lettres annonçant les grandes étapes du chantier, accompagnera toute la réalisation, comme c'est déjà le cas pour les travaux de la place des Nations.

Description de l'ouvrage*Aménagement de surface*

Il s'agit d'un élargissement de la chaussée et d'une redistribution de la répartition de la voirie afin de favoriser la progression des bus, la fluidité du trafic individuel ainsi que les parcours piétonniers. Des pistes et bandes cyclables sont installées sur presque toute la longueur, excepté sur le pont et à l'approche du carrefour Albert-Thomas où la largeur et la complexité du carrefour ne le permettent pas. Le stationnement des cars est maintenu sur le haut de l'avenue. Les nouveaux trottoirs sont uniquement aménagés sur des parcelles appartenant à la Ville de Genève.

Le remaniement de la chaussée n'occasionne pas d'empiètement sur le Jardin botanique, ni sur la campagne Rigot et le parc de l'Organisation des Nations Unies. Un espace plus large est aménagé devant la halte de chemin de fer, interface avec l'arrêt de bus.

La réfection de la chaussée et des trottoirs se fera en matériaux usuels de la Ville de Genève.

Grâce à différentes mesures prises lors de l'élaboration du projet, l'élargissement de la chaussée peut se faire sans qu'aucun abattage d'arbres ne soit nécessaire. Sur le talus situé devant l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la mise en place d'une passerelle piétonne légère permet notamment de sauver deux arbres majeurs. Deux arbres devront être déplacés et quelques nouveaux spécimens seront plantés devant le «portail du chemin de fer».

Le projet prévoit la rénovation de l'éclairage public.

Le projet se raccorde avec celui de la place des Nations.

Assainissement

Pour la partie supérieure de l'avenue de la Paix, comprise entre la place des Nations et le passage supérieur (pont), il sera réalisé uniquement un collecteur de sacs pour reprendre les eaux pluviales.

Dans la partie inférieure de l'avenue, comprise entre le passage supérieur et la place Albert-Thomas, la mise en séparatif du réseau public d'assainissement sera opérée selon les directives de l'image directrice.

Remise en état du pont de l'avenue de la Paix, tout en conservant les niveaux actuels

Cet ouvrage d'art date de 1932. Il a été bâti lors de la construction de l'avenue de la Paix. En 1968, ce pont a été élargi par la construction de deux poutres-caissons (faisant office de caniveaux techniques) qui servent de trottoir.

L'avenue de la Paix est inscrite en tant qu'itinéraire d'exportation de classe I. En conséquence, le pont doit être apte à permettre le passage de convois exceptionnels avec les caractéristiques suivantes: charges de 480 tonnes, largeur 7,50 mètres, hauteur 5,20 mètres.

Une inspection d'ouvrage menée en 2000 a établi une liste de défauts relativement importante (revêtement bitumineux en mauvais état, étanchéité défectueuse, carbonatation du béton et forte oxydation des aciers). De plus, une étude statique, établie par un ingénieur civil en 2004 selon les normes SIA de 1989, a relevé des insuffisances graves à l'état de service – déformations trop importantes et non admissibles – lors du passage d'un convoi exceptionnel de classe I.

Ce constat alarmant a entraîné une limitation provisoire du passage des convois exceptionnels sur le pont: les convois de classe I (480 tonnes) sont désormais interdits, néanmoins les convois de classe II (240 tonnes) y sont encore tolérés.

Cette situation nécessite le renforcement de l'ouvrage et la démolition-reconstruction du tablier pour enfin satisfaire aux obligations légales.

L'étude de la réhabilitation du pont doit encore être faite. Ce montant est donc intégré dans la présente demande de crédit.

Déroulement du chantier

Le chantier sera divisé en trois parties:

- a) le tronçon compris entre la place des Nations et le passage supérieur;
- b) le passage supérieur proprement dit (probablement réalisé en dernier pour permettre l'étude);
- c) le tronçon compris entre le passage supérieur et la place Albert-Thomas.

a) Réfection de l'infrastructure et de la superstructure de la route

Préalablement à ces travaux, un cheminement piétonnier provisoire doit être réalisé afin de garantir le passage tout au long du chantier. Bien qu'elle soit construite en deux demi-chaussées, l'emprise de chantier ne permet pas de maintenir un passage sécurisé confortable. Il a donc été décidé d'aménager le cheminement piéton prévu dans le projet lauréat de la campagne Rigot qui longe l'avenue de la Paix, de manière définitive; il sera sûr et éclairé.

Avant d'exécuter les travaux d'infrastructure de la route, on creusera et posera le collecteur de sacs d'eaux pluviales.

La première demi-chaussée terminée, le trafic automobile étant maintenu dans les deux sens, on bascule la circulation sur celle-ci et on construit le solde de la chaussée, ainsi que la piste cyclable et le trottoir.

Lorsque la totalité de la chaussée est terminée, on procédera aux travaux de finitions, tels que marquage, plantation, etc.

b) Reconstruction du tablier et renforcement des culées

Ce pont se situant dans le domaine CFF, et ayant l'obligation de maintenir l'exploitation ferroviaire, une grande partie des travaux devra donc être faite de nuit.

Pour maintenir le trafic routier, la reconstruction du tablier se fera aussi en deux étapes, par demi-chaussée:

- enlèvement des enrobés sur le demi-tablier;
- sciage des morceaux par camion-grue;
- renforcement des culées à l'aide de micropieux;
- reconstruction des culées;
- pose des poutres préfabriquées;

- bétonnage du surbéton;
- après séchage, mise en place d'une étanchéité puis de l'enrobé bitumineux.

c) Elargissement de la route et construction d'un trottoir

Une partie de la chaussée de ce tronçon relativement récente est conservée, on ne construit que ce qui est nécessaire. Les premiers travaux qui seront entrepris sont la mise en séparatif du réseau public d'assainissement. Ceux-ci terminés, on élargit la route côté OMM.

Ces travaux d'élargissement sont faits en préservant l'arborisation existante.

Lorsque tous les travaux de génie civil sont finis, on procédera au marquage, mise en place du mobilier urbain.

Estimation du coût des travaux

Arrêté I: Réaménagement de l'avenue de la Paix entre les places Albert-Thomas et des Nations

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (devis estimatif).

<i>A.</i>	<i>Travaux de génie civil</i>	<i>Fr.</i>
A 1	<u>Routes</u>	
CAN 111	Prix de régie	60 000
CAN 113	Installations générales de chantier	484 000
CAN 117	Démolitions	81 000
CAN 141	Petits ouvrages en béton	300 000
CAN 151	Conduites industrielles	565 000
CAN 183	Clôtures	80 000
CAN 211	Terrassements	968 000
CAN 221	Couches de fondation	386 000
CAN 222	Bordures et pavages	301 000
CAN 223	Revêtements bitumineux	1 033 000
CAN 281	Glissières de sécurité	24 000
CAN 282	Signalisation verticale	<u>13 000</u>
	Total A1	4 295 000
	Total chapitre A	4 295 000

SÉANCE DU 18 MAI 2005 (soir)
Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

6401

<i>B.</i>	<i>Travaux divers</i>	<i>Fr.</i>
B.1	<u>Eclairage public</u>	
	Installations électriques	200 000
	Eclairage provisoire pendant la phase chantier	20 000
	Génie civil (compris dans CAN 151)	0
B.2	<u>Incendie et secours</u>	
	Installation	0
	Génie civil (compris dans CAN 151)	0
B.3	<u>Espaces verts</u>	
	Fourniture d'arbres, plantations et entretien	138 000
B.4	<u>Signalisation lumineuse</u>	
	Installation définitive	0
	Installation provisoire pendant la phase chantier	25 000
	Génie civil (compris dans CAN 151)	0
B.8	<u>Marquage définitif</u>	94 000
B.9	<u>Mobilier urbain</u>	66 000
B.10	<u>DSI</u>	
	Génie civil (compris dans CAN 151)	0
	Total chapitre B	543 000
<i>C.</i>	<i>Honoraires divers</i>	
	Ingénieur civil	265 000
	Ingénieur circulation	122 000
	Ingénieur géomètre	49 000
	Architecte-paysager	19 000
	Architecte	26 000
	Notaire	10 000
	Huissier judiciaire	25 000
	Total chapitre C	516 000
<i>D.</i>	<i>Frais divers</i>	
	Frais de mutation et cadastration	10 000
	Information au public	100 000
	Essais de matériaux	100 000
	Héliographie, reprographie	30 000
	Assurances RCMO et TC	60 000
	Total chapitre D	300 000

Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

Coût total des travaux hors TVA	5 654 000
TVA 7,6%	430 000
Montant total des travaux TTC	6 084 000
Frais de promotion 4%	244 000
Intérêts intercalaires 3,75% sur 18 mois	<u>178 000</u>
Montant total du crédit demandé	6 506 000

Arrêté II: Réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue de la Paix

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (devis estimatif).

<i>A.</i>	<i>Travaux de génie civil</i>	<i>Fr.</i>
A 2	<u>Canalisations</u>	
CAN 111	Prix de régie	40 000
CAN 113	Installations générales de chantier	242 000
CAN 237	Evacuation des eaux - collecteurs	1 254 000
CAN 237	Evacuation des eaux - sacs d'eau pluviale	<u>740 000</u>
	Total A 2	2 276 000
	Total chapitre A	2 276 000
<i>B.</i>	<i>Travaux divers</i>	
	Total chapitre B	0
<i>C.</i>	<i>Honoraires divers</i>	
	Ingénieur civil	133 000
	Ingénieur géotechnicien	<u>8 000</u>
	Total chapitre C	141 000
<i>D.</i>	<i>Frais divers</i>	
	Essais de matériaux	20 000
	Héliographie, reprographie	20 000
	Assurances RCMO et TC	<u>30 000</u>
	Total chapitre D	70 000
	Coût total des travaux hors TVA	2 487 000
	TVA 7,6%	190 000
	Montant total des travaux TTC	2 677 000
	Frais de promotion 4%	108 000

Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

Intérêts intercalaires 3,75% sur 18 mois	78 000
Total intermédiaire	2 863 000
A déduire	
Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP y compris TVA Fr. 1 540 000.-)	/. 231 000
Montant total du crédit demandé	2 632 000

Arrêté III: Reconstruction du tablier ainsi que du renforcement et réhabilitation des culées

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit.

<i>A.</i>	<i>Travaux de génie civil</i>	<i>Fr.</i>
A 3	<u>Travaux d'infrastructure et de superstructure</u>	
CAN 113	Installations de chantier	292 000
CAN 117	Démolitions	370 000
CAN 123	Reprises en sous-œuvre	38 000
CAN 164	Ancrages	46 000
CAN 171	Pieux	150 000
CAN 211	Terrassement	18 000
CAN 221	Couches de transition et de fondation	28 000
CAN 223	Enrobés	94 000
CAN 241	Ouvrages coulés en place	157 000
CAN 242	Eléments préfabriqués	320 000
CAN 244	Appuis et joints de chaussée	40 000
CAN 245	Etanchéités	40 000
	Total A 3	1 593 000
	Total chapitre A	1 593 000
<i>B.</i>	<i>Travaux divers</i>	
B.1	<u>Protections CFF + prestations CFF</u>	
	Prestations CFF & protecteurs CFF	400 000
B.2	<u>Serrurerie</u>	
	Main-courante et auvent	48 000
	Total chapitre B	448 000

SÉANCE DU 18 MAI 2005 (soir)
Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

<i>C.</i>	<i>Honoraires divers</i>	<i>Fr.</i>
	Ingénieur civil	400 000
	Ingénieur géomètre	30 000
	Ingénieur géotechnicien	20 000
	Architecte	40 000
	Huissier judiciaire	10 000
	Total chapitre C	<u>500 000</u>
 <i>D.</i>	 <i>Frais divers</i>	
	Essais de matériaux	50 000
	Héliographie, reprographie	20 000
	Assurances RCMO et TC	<u>50 000</u>
	Total chapitre D	<u>120 000</u>
	Coût total des travaux hors TVA	2 661 000
	TVA 7,6%	203 000
	Montant total des travaux TTC	2 864 000
	Frais de promotion 4%	115 000
	Intérêts intercalaires 3,75% sur 18 mois	<u>84 000</u>
	Total intermédiaire	3 063 000
	A déduire	
	participation des CFF selon lettre du	
	4 octobre 2004	<i>./.</i> <u>485 000</u>
	Montant total du crédit demandé	2 578 000

Subvention(s) et partenariat(s)

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Pour la reconstruction du tablier du passage supérieur de l'avenue de la Paix, les CFF s'engagent à participer aux travaux à la hauteur de la moitié des frais d'entretien (voir lettre des CFF). Cette participation s'élève à 485 000 francs. Elle est basée sur une estimation sommaire.

Autorisation(s) de construire

La requête en autorisation de construire DD N° 99498 a été présentée au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 10 novembre 2004.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue en été 2007.

Régime foncier

L'avenue de la Paix fait partie du domaine public municipal. Il s'agit des parcelles suivantes: 4838, 4844, 4842, 4841, 4851, 4850, 4608, 4851, 4869, 4612.

Plan financier d'investissement (PFI)

Les objets de cette proposition ne figurent pas au plan financier d'investissement 2004-2015. Par contre, les objets suivants ont été abandonnés:

- 101.012.04 «Ile, ponts et abords – réfection étanchéité et revêtement des deux ponts»: il est réservé un montant de 7 000 000 de francs;
- 102.029.02 «Bel-Air, place – réaménagement des surfaces»: il est réservé un montant de 9 500 000 francs.

En conséquence, il est proposé de les remplacer par:

- la reconstruction du pont de l'avenue de la Paix concernant la rubrique 101.012.04 pour un montant de 2 578 000 francs;
- l'aménagement de surface et des collecteurs de l'avenue de la Paix concernant la rubrique 102.029.02 pour un montant respectivement de 6 506 000 francs et 2 632 000 francs.

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charge financière

Arrêté I

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 342 750 francs.

Arrêté II

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 138 660 francs.

Arrêté III

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 135 820 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi, en commun, par les Services d'aménagement urbain et du génie civil. Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 6 506 000 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix, entre les places Albert-Thomas et des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 506 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 632 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 231 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 863 000 francs destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 863 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

SÉANCE DU 18 MAI 2005 (soir)
Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;
vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
sur proposition du Conseil administratif,

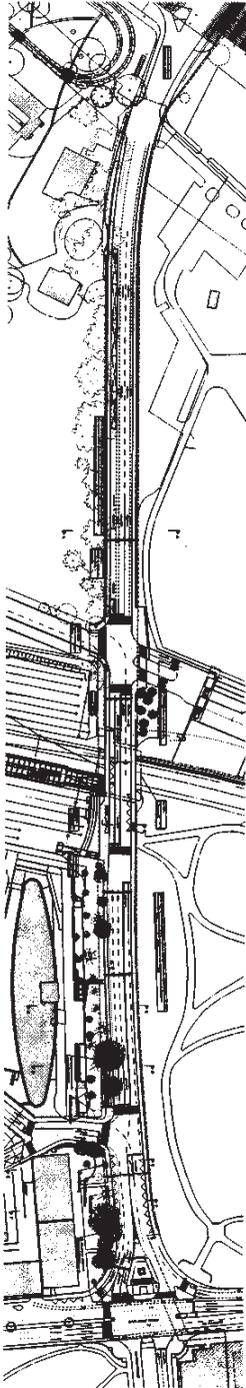
arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 578 000 francs, après déduction de la participation des Chemins de fer fédéraux suisses de 485 000 francs représentant leur participation à l'entretien de l'ouvrage, soit un montant brut de 3 063 000 francs, destiné à la reconstruction du tablier ainsi qu'au renforcement et à la réhabilitation des culées du passage supérieur de l'avenue de la Paix

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 063 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Quelques mots avant, nous l'espérons, le renvoi de cette proposition en commission, puisque nous sommes bien conscients que son montant est important. Il est important parce qu'il est composé de trois volets.

Le premier volet concerne plus particulièrement le réaménagement de l'avenue de la Paix, depuis la place Albert-Thomas jusqu'à la place des Nations. Certains pourront se demander si le réaménagement de cette avenue correspond vraiment à une priorité. Il est vrai que si nous l'avons réaménagée au niveau de l'avenue de France, c'est en raison de l'installation du tram jusqu'à la place des Nations, idem pour la rue de Lausanne. Mais si nous le faisons ici alors qu'aucun tram n'est prévu mais qu'un certain nombre de bus y passent, ce n'est pas seulement pour permettre de créer des couloirs de bus – j'y reviendrai tout à l'heure – mais surtout pour répondre à une surcharge au niveau du trafic de l'avenue de la Paix, surcharge due à plusieurs éléments. Celles et ceux qui sont récemment passés à cet endroit le savent, les Nations Unies ont modifié leur portail d'entrée et de sortie, puisque nous avons maintenant une entrée quasiment principale à la hauteur de l'avenue de la Paix.

Ensuite, vous le savez, Sero est en train d'installer son projet au chemin des Mines et à l'avenue Blanc, et cela aura également une conséquence sur la surcharge des déplacements à l'avenue de la Paix. Enfin – et plus important encore – il y aura le futur parking d'échange qui, je vous le rappelle, est prévu pour assurer le transfert modal à la hauteur du chemin des Mines, et son entrée et sa sortie seront également sur l'avenue de la Paix. Ces trois éléments font que cette avenue doit être à nouveau renforcée.

J'ai parlé des transports publics tout à l'heure. Nous allons élargir le gabarit de la chaussée de 2 m pour créer des voies de bus depuis le pont jusqu'à la place Albert-Thomas.

Un deuxième volet contribue à renforcer la facture qui vous est présentée, c'est la remise en état du pont, qui a été réalisé au début des années 1930 et qui, par conséquent, est particulièrement vétuste. Mais vous savez que nous avons un certain nombre d'obligations légales, notamment en raison du fait que cet ouvrage a été classé par l'Office fédéral des transports en classe I, ce qui signifie qu'il doit pouvoir supporter des convois de 480 tonnes. Il faut donc renforcer le tablier et reconstruire en quelque sorte cet ouvrage, d'où le coût particulièrement élevé du crédit.

Troisième volet, les canalisations sont également incluses dans cette proposition. Je rappelle que le réseau d'assainissement est repris à partir de la partie basse de ce projet puisque, sur la partie haute, seuls les collecteurs de sacs d'eau

Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

pluviales sont concernés. Vous me direz alors que l'ensemble de ces trois facteurs additionnés représente quand même une facture d'un montant élevé. C'est vrai, mais là encore, même si on peut le regretter, je me permets de rappeler qu'un certain nombre d'obligations sont à respecter par rapport à l'ensemble des usagers de cette voie.

Je terminerai en disant que les vélos n'ont pas été oubliés, puisque, sur la descente en direction de la place Albert-Thomas, une bande cyclable est prévue depuis la place des Nations jusqu'au nouveau portail des Nations Unies auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Puis nous aurons, après le pont et jusqu'à la place Albert-Thomas, une voie de bus élargie afin de permettre à la fois aux bus et aux vélos d'emprunter la descente en dehors de la voie réservée aux véhicules motorisés. Sur la voie montante, nous aurons une bande cyclable depuis la place Albert-Thomas jusqu'au pont, puis une piste cyclable du pont jusqu'à la place des Nations.

Voilà la proposition, et nous aurons bien entendu l'occasion d'en parler au sein de la commission qui voudra bien examiner cette proposition. Mais je souhaitais vous donner ces quelques explications préliminaires, parce que je sais que certains d'entre vous se sont étonnés de l'importance de ce crédit. Il m'appartenait de rappeler les trois facettes qui le composaient, qui font que la facture est en définitive plus élevée que ce que nous aurions peut-être souhaité.

Je vous remercie par avance de bien vouloir renvoyer cette proposition pour examen à la commission des travaux.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien est tout à fait favorable au renvoi de cet objet à la commission des travaux. Pour nous, il importe de considérer cette proposition dans la perspective du réaménagement du quartier des organisations internationales et de l'aménagement prévu au-dessus de la place des Nations. Nous tenons beaucoup à ce que la Genève internationale présente un visage attractif qui atteste que nous prenons au sérieux ses activités, et nous pensons qu'il est important de nous en donner les moyens et de faire en sorte que les apparences, au niveau des voies d'accès, soient dignes de l'entrée de Genève et de ce quartier.

Bien sûr, il y a des coûts élevés dont nous parlerons en commission, et nous avons entendu les remarques du magistrat. Mais gardons l'objectif d'un aménagement correct du quartier, de façon à toujours être à la hauteur de nos prétentions!

M. Jean-Marie Hainaut (L). Effectivement, je crois que c'est une proposition importante, notamment parce qu'elle touche un axe qui est tout de même essentiel actuellement en termes de trafic. Je crois que nous devons être particulièrement attentifs en commission aux conséquences des aménagements proposés pour tous les types de circulation.

Je voudrais saisir cette occasion pour revenir sur la page 15 de la proposition PR-409. Je ne sais pas si c'est désormais une norme de la charte graphique pour les propositions du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mais vous avouerez que nous mettre cette espèce d'extrait – je ne sais pas comment le qualifier – de plan absolument inintelligible, sans aucun nom, sans aucune direction, me semble un tout petit peu léger pour illustrer une proposition dont on a souligné l'ampleur. J'ose donc espérer que les services compétents, comme on les appelle, apporteront des explications un peu plus complètes en commission des travaux.

Mais, en ce qui me concerne, n'étant pas personnellement un spécialiste d'architecture, je souhaiterais instamment, lorsque des propositions de cette importance-là nous sont soumises, que nous soyons mis en possession de plans qui nous permettent de comprendre ce que l'on veut faire et comment on veut le faire, plutôt que d'illustrations qui relèvent du timbre-poste illisible.

M. Roberto Brogini (Ve). Nous avons pris connaissance avec attention de cette proposition du Conseil administratif et, dans le même temps, nous avons lu, en page 9 des objectifs budgétaires du Conseil administratif pour 2006, que «le département des finances entend poursuivre une gestion financière rigoureuse, c'est-à-dire autofinancer la totalité des investissements». Avec un objet comme cette proposition PR-409, nous n'atteindrons visiblement pas l'autofinancement des investissements. Ce soir, le tableau que nous avons traditionnellement sur le bureau de notre Conseil n'est pas là. Nous aurions pu lire – j'ai demandé les chiffres – que les crédits d'investissement à l'examen dans les commissions s'élèvent actuellement à 189,4 millions de francs et, visiblement, ce n'est pas avec cette fuite en avant que nous arriverons à un équilibre budgétaire pour cette année, ni pour l'année prochaine. C'est la première observation que je tenais à faire.

Cela me permet de rebondir sur le plan financier d'investissement (PFI), qui nous avait été présenté l'an passé, quand le même Conseil administratif nous proposait, à nous Conseil municipal, d'arbitrer entre certaines propositions qu'il nous soumettait. Ainsi, Messieurs les conseillers administratifs, nous vous entendons bien et nous suivrons vos recommandations, du moins certaines d'entre elles.

Proposition: réaménagement de l'avenue de la Paix

Quant à cette proposition PR-409, je vais m'en expliquer. Elle ne figure pas au PFI distribué l'an passé, mais si elle nous est présentée, c'est que la proposition pour la réfection des ponts de l'Ile était devisée à quelque 16,5 millions selon le PFI, et nous savons par habitude qu'avec un projet présenté dans le PFI nous pouvons calculer facilement une augmentation de 20 à 40%. Il faudrait donc prévoir au moins 20 millions pour la réfection des ponts de l'Ile, qui représentent une nécessité. Ces ponts sont actuellement régulièrement refaits de manière sommaire, mais ils méritent une révision et une rénovation en profondeur, surtout avec l'éventualité d'un passage du tram. La facture à payer pour ces ponts sera certainement extrêmement élevée et ce projet de substitution qui nous est soumis ce soir – qui n'empêchera pas l'investissement pour les ponts de l'Ile – ne nous semble pas forcément le bienvenu.

Nous savons que certains veulent renvoyer cette proposition PR-409 à la commission des travaux, mais, pour notre part, nous pensons tout simplement la renvoyer au Conseil administratif, en vue d'une meilleure étude. Si nous avons 8 millions de francs pour la réfection de la chaussée, grosso modo, et 4 millions pour les collecteurs en sous-sol, la somme nous paraît néanmoins élevée. Il ne faut pas oublier qu'à cela viendront s'ajouter la réfection et l'élargissement du chemin Rigot, au sujet duquel nous avons également un certain nombre d'inquiétudes.

Vous avez parlé, Monsieur le conseiller administratif, de ces quelques tronçons qui seraient en pistes et bandes cyclables, mais cela ne peut pas nous satisfaire, car nous lisons dans cette proposition qu'elles seront installées sur presque toute la longueur, excepté sur le pont et à l'approche du carrefour Albert-Thomas – la largeur et la complexité du carrefour ne le permettent pas. En établissant un projet à hauteur de 12 millions de francs, nous devons nous donner les moyens de créer un trajet cycliste continu, conformément aux normes de la Confédération et de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports. Nous regrettons qu'en 2005 la Ville de Genève, en proposant de telles réalisations, ne prévoit pas une piste cyclable en site propre sur ce parcours, ce qui serait de nature à empêcher les scooters de l'emprunter.

Un autre élément maintenant. Vous nous parlez de cette avenue qui est en classe I, où les véhicules de 40, voire de 44 tonnes peuvent circuler. Je m'étonne que vous parliez de convois de 480 tonnes, ce qui équivaut à 12 fois la norme autorisée sur les routes en Suisse. Je pense qu'il s'agit d'une faute dans ce rapport, Monsieur le conseiller administratif, car ce sont bien des 40 et des 44 tonnes qui seraient acceptés sur cette route de classe I. Vouloir admettre des 40 et des 44 tonnes sur cette chaussée ne peut que nous inquiéter un peu plus, alors qu'on doit faire passer les transports publics, les cyclistes, prévoir les accès aux organisations internationales et aux futurs parkings d'échange, tout en maintenant le passage des piétons et des badauds qui se rendront au Jardin botanique.

D'autre part, lors de la construction des lignes de tram 13 et 15 pour desservir la place des Nations, beaucoup ont regretté l'absence de prolongement de l'un de ces deux trams de la rue de Lausanne vers l'Organisation mondiale du commerce, le Centre William-Rappard, le Jardin botanique, pour remonter ensuite par l'avenue de la Paix et rejoindre la place des Nations en faisant une boucle. Cela aurait permis d'éviter les pétitions que nous avons reçues encore dernièrement concernant la navette Sécheron. C'est une raison de plus pour laquelle nous refusons d'entrer en matière sur cette proposition et nous vous demandons justement, vu l'importance des investissements à réaliser sur cette avenue, de prévoir précisément l'installation d'un tram. Dans ce cas, je pense que nous pourrions entrer en matière sur cette réalisation.

Dans l'immédiat, au sujet de ce quartier, nous préférierions voir arriver devant ce Conseil municipal deux crédits que nous attendons depuis longtemps, c'est-à-dire, d'une part, la passerelle piétonne qui doit relier Sécheron à la campagne Rigot et desservir notre nouvelle halte RER (Rhône-Express-Régional) et, d'autre part, le crédit pour l'aménagement de la campagne Rigot, à la suite du concours réalisé par des services de l'administration. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, les Verts refuseront l'entrée en matière sur cette proposition.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souhaite renvoyer cette proposition à la commission des travaux. Bien entendu, nous serons attentifs aux commentaires et aux propos du groupe des Verts – par rapport aux économies et à l'utilisation – mais nous pensons que ce type de débat peut très bien avoir lieu à la commission des travaux. Les Verts pourront d'ailleurs apporter leur contribution à la discussion. Notre groupe votera donc le renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés par 35 oui contre 31 non.

11. Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 45 000 francs au titre de subvention complémentaire aux 200 000 francs déjà alloués par le Conseil municipal le 9 avril 2003 pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup (PR-410).

Bref rappel

En 1993, le Théâtre du Loup a inauguré la salle de spectacles du chemin de la Gravière. Bâtiment original et fonctionnel, son coût de fabrication a été particulièrement modeste grâce à l'engagement de la compagnie et des architectes.

Un don de la compagnie Matthias Langhoff avait permis d'amorcer le financement de ce chantier dont une grande part du coût total a été couvert par des contributions de membres et de sympathisants du Théâtre du Loup.

Pour sa part, la Ville de Genève a mis à disposition la parcelle sur laquelle est construite la salle. De plus, et depuis plusieurs années, elle accorde une subvention qui permet de participer à la couverture de frais de fonctionnement de la salle, d'une part, et à celle d'une production d'au moins un spectacle de la compagnie par année, d'autre part. Cette subvention est de 400 000 francs depuis l'année 2001.

En 2003, le Théâtre du Loup a souhaité regrouper ses activités autour de la salle en agrandissant ses bureaux par la surélévation du local actuel, et en construisant, sur le flanc sud-ouest du théâtre, sur la même parcelle, un nouveau bâtiment destiné à accueillir un atelier de décors et une salle de répétitions utilisée également pour les stages. Les objectifs étaient les suivants:

- économiser les charges locatives annuelles pour les locaux de répétitions, de cours et de stages;
- assurer au théâtre la pérennité de son travail et son développement.

La construction a été réalisée par les architectes Loponte et Baillif, de mi-juin à la fin août 2003.

Le 9 avril 2003, le Conseil Municipal a voté un crédit de 200 000 francs, au titre de subvention de la Ville de Genève, pour participer à la couverture de ces frais d'agrandissement du Théâtre du Loup. Le solde du montant des travaux était annoncé comme étant couvert par la Fondation Wilsdorf, la Loterie romande et les Amis du Théâtre du Loup.

Sur la base des indications fournies le 2 décembre 2003 par les architectes précités, et après vérification et acceptation par le Service d'architecture, nous avons proposé à votre Conseil le bouclage de ce crédit en date du 9 juin 2004 (proposition PR-352) avec le récapitulatif suivant:

Récapitulatif du coût des travaux

	<i>Fr.</i>
1. Terrain	1 830
1.1 Honoraires	1 830
2. Bâtiment	508 755
2.1 Gros œuvre 1	308 001
2.2 Gros œuvre 2	82 530
2.3 Installations électriques	18 500
2.4 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (inst.)	22 058
2.5 Installations sanitaires	15 444
2.7 Aménagements intérieurs 1	41 813
2.8 Aménagements intérieurs 2	409
2.9 Honoraires	20 000
5. Frais secondaires et comptes d'attente	63 350
5.1 Autorisations, taxes	6 020
5.2 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	330
5.5 Prestations du maître d'ouvrage	<u>57 000</u>
Total	573 935

Votre Conseil a accepté le bouclage de ce crédit de 200 000 francs en date du 7 septembre 2004.

Demande de subvention complémentaire

Or, le 21 mars 2005, le Théâtre du Loup nous a informés qu'un dépassement de budget de 114 000 francs inhérent à l'agrandissement réalisé en 2003 grevait dangereusement son budget 2005.

En effet, le bilan 2004 indique que, si l'on soustrait les dettes à court terme des actifs circulants, il n'existe aucun surplus pour le fonds de roulement. Ce dernier se présente au contraire sous la forme négative de - 25 000 francs, témoignant de l'absence de liquidités à laquelle le théâtre est confronté.

Vu ces problèmes de trésorerie à un moment où le théâtre rencontre un vif succès public mais a besoin de financer ses productions, de participer aux charges des accueils et de garantir la permanence des salaires fixes, ce dernier sollicite la Ville de Genève pour une subvention extraordinaire de 45 000 francs équivalente au déficit des travaux d'agrandissement qu'il reste à résorber.

Le nouveau récapitulatif du coût des travaux fourni le 21 mars 2005 par le Théâtre du Loup est le suivant:

Dépenses

<i>Récapitulatif du coût des travaux</i>	<i>Fr.</i>
1. Terrain	2 141,25
1.1 Honoraires	2 141,25
2. Bâtiment	521 336,34
2.1 Gros œuvre 1	308 000,00
2.2 Gros œuvre 2	85 057,74
2.3 Installations électriques	19 500,00
2.4 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (inst.)	22 058,00
2.5 Installations sanitaires	15 970,40
2.7 Aménagements intérieurs	46 423,10
2.8 Aménagements intérieurs	4 327,10
2.9 Honoraires	20 000,00
5. Frais secondaires et comptes d'attente	69 928,23
5.1 Autorisations, taxes	4 019,20
5.2 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	329,70
5.5 Prestations du maître d'ouvrage	64 397,89
5.6 Frais administratifs et divers	<u>1 181,14</u>
Total	593 405,52

Recettes

<i>Subventions et dons reçus</i>	<i>Fr.</i>
Ville de Genève	200 000,00
Loterie romande	130 000,00
Plan-les-Ouates	2 000,00
Fondation Baur	15 000,00
Fondation Sandoz	25 000,00
S & K Binding Stiftung	20 000,00
Migros Kulturprozent	5 000,00

Banque Pictet	5 000,00
Membres et amis du Loup	<u>31 837,65</u>
Total subventions	433 837,65
<i>Fonds propres</i>	
Provision Loup	<u>45 500,00</u>
Total subventions et fonds	479 337,65
Déficit	114 067,87

Les différences entre ce nouveau décompte et celui fourni en 2003 par les architectes proviennent du fait que les architectes avaient omis un certain nombre de postes (charges sociales des prestations du maître de l'ouvrage calculées en 2004), de l'arrivée tardive de factures, de la tenue de certains comptes d'aménagements intérieurs par le Théâtre du Loup et non par les architectes. Il est regrettable que ces informations n'aient pas été remises avant le bouclage du crédit de la subvention de 200 000 francs.

Le déficit de 114 000 francs a été réduit en 2004 par l'apport de 30 000 francs par la Loterie romande et de 10 000 francs par les Services industriels de Genève, ainsi que par deux ans d'amortissement (un peu plus de 30 000 francs en 2003 et 2004). Le solde à couvrir à ce jour est de 45 000 francs selon les indications données par le théâtre.

Charge financière

Compte tenu du faible montant, cette dépense sera amortie en une année.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames, Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, un crédit de 45 000 francs, au titre de subvention complémentaire, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Proposition: Théâtre du Loup

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la charge prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 000 francs.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2006 de la Ville de Genève.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (ADG/SI). Mesdames et Messieurs, nous connaissons toutes et tous le succès du Théâtre du Loup auprès de son public. Plusieurs fondations et associations soutiennent cette compagnie de manière régulière et la Ville de Genève lui avait cédé une parcelle pour la construction d'une salle. J'attire aussi votre attention sur le fait que nous avons déjà voté un crédit de 200 000 francs pour l'agrandissement de ce théâtre. A travers la proposition PR-410, le Conseil administratif nous demande de voter un crédit complémentaire de 45 000 francs pour boucler la facture des travaux effectués.

Cette compagnie théâtrale a fait appel à différents organismes pour payer une grande partie du dépassement engendré par les travaux. Toutefois, ne pouvant faire autrement, le Théâtre du Loup s'est adressé à la Ville pour s'acquitter des 45 000 francs restants. Compte tenu de toutes les initiatives entreprises par cette compagnie auprès d'organismes privés pour éviter de demander de grosses sommes à la Ville, notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne voit aucun inconvénient à voter ce crédit pour venir en aide au Théâtre du Loup. Puisqu'il ne s'agit que de voter un crédit complémentaire à des travaux effectués et que nous connaissons toutes et tous le projet initial, nous estimons qu'il n'est pas indispensable de renvoyer cette proposition en commission. Aussi, nous vous invitons plutôt, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit sur le siège afin de ne pas retarder nos travaux. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande à ce plénum, vous l'avez compris, de le suivre afin que la proposition PR-410 soit traitée avec diligence par le Conseil administratif, car il s'agit ici d'une petite somme complémentaire en vue de clore définitivement un projet déjà réalisé.

M. Patrice Reynaud (L). Nous sommes tout à fait d'accord, comme la préopinante, de voter très rapidement cet objet, mais pas du tout dans le sens qui vient de nous être proposé. Pourquoi? Parce qu'il faudrait arrêter de se moquer de ce Conseil dès lors que les dépassements de travaux étaient prévus, ou tout au

moins prévisibles, et qu'ils devaient au surplus être pris en charge par un certain nombre d'organismes, je parle notamment de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Loterie romande et des Amis du Théâtre du Loup. Ils l'ont été, c'est vrai, mais très partiellement et, aujourd'hui, comme toujours, en dernier recours on appelle les pompiers: «Allô, la municipalité de Genève?» Eh bien, vous nous savez, nous libéraux, prompts à ne pas être d'accord avec ce genre de politique, car les pompiers de service ne sont pas toujours là, en tout cas pas là où vous espérez les trouver... En ce qui concerne le Parti libéral, nous sommes totalement opposés – si modique soit la somme, car je parle du principe et non pas du montant – à jouer une fois encore les pompiers de service. Je crois que nous aurons d'autres occasions de le faire, notamment dans le cadre du vote budgétaire. En conséquence de quoi, le groupe libéral s'oppose à cette proposition et il n'entrera pas en matière.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Hier, alors que nous défendions le budget du Grand Théâtre, on a accusé le Parti démocrate-chrétien de défendre une culture bourgeoise. Mais, pour notre parti, il n'y a pas de culture de droite ni de culture de gauche. La culture est la culture...

M^{me} Sandrine Salerno (S). Il n'y a pas de culture!

Le président. Laissez parler l'orateur, s'il vous plaît!

M. Jean-Charles Lathion. Je souhaiterais vous dire qu'on ne saurait tenir pour responsable le Théâtre du Loup de ces dépenses supplémentaires. Nous avons également été très intéressés de lire dans cette proposition que le Théâtre du Loup était encouragé par plusieurs donateurs et partenaires, et je pense qu'il mérite de l'être, compte tenu du succès évident qu'il rencontre aussi bien auprès des bourgeois que des non-bourgeois, et auprès des familles. Pour cette raison, nous voterons cette proposition et nous la voterons sur le siège. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, j'admire votre enthousiasme, à 22 h 52, et je donne la parole à M. Alain Dupraz.

M. Alain Dupraz (T). Je voudrais rappeler qu'à l'origine ce montant de 200 000 francs alloué par le Conseil municipal au Théâtre du Loup était normalement... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, j'aimerais que vous fassiez silence de manière à ce que l'orateur puisse parler!

M. Alain Dupraz. ...un prêt remboursable sur quatre ans. Et nous avons, grâce à un amendement, transformé ce prêt en subvention, ce qui faisait que le Théâtre du Loup ne devait plus rien. Maintenant, je soutiens exactement ce qui a été dit tout à l'heure par le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et par notre collègue Lathion: nous ne sommes plus à cela près et notre parti votera ces 45 000 francs sur le siège.

M. Pierre Losio (Ve). Nous ne pensons pas qu'il faille ici débattre à nouveau du type de culture mise en pratique en Ville de Genève. Je tiens simplement à souligner que le Théâtre du Loup est un des théâtres les plus méritants de notre ville. Il ne défend pas telle ou telle culture et il est profondément ancré dans la cité, avec une qualité d'accueil particulière à l'égard des autres troupes qui travaillent sur le territoire genevois. Les saisons du Théâtre du Loup ne sont pas limitées à ses propres spectacles, puisqu'il accueille tout au long de l'année de nombreuses compagnies indépendantes qui auraient de la peine à trouver d'autres lieux pour se produire.

Nous acceptons donc très volontiers la proposition de voter sur le siège et, le cas échéant, nous confirmerons ce vote en acceptant ce crédit immédiatement.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste se rallie bien volontiers aux propos élogieux de M. Losio à l'égard de la qualité du travail artistique fourni depuis plusieurs années par le Théâtre du Loup. Il votera également sur le siège ce crédit de 45 000 francs.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 50 oui contre 13 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (22 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 41 oui contre 12 non (10 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, un crédit de 45 000 francs, au titre de subvention complémentaire, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la charge prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 000 francs.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2006 de la Ville de Genève.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-545, de MM. David Carrillo, Robin Dumuid, Jean-Marc Froidevaux, Robert Pattaroni, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann et Claudine Gachet: «Pour des musées polyglottes»;
- M-546, de M^{mes} Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino, Eric Rossiaud, Sébastien Bertrand, Didier Bonny et René Grand: «Pour une prise en compte des besoins socio-culturels du quartier de la Servette/Grand-Pré»;
- M-547, de M^{mes} Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Jacques Mino, Christian Zaugg, Bruno Martinelli et Sébastien Bertrand: «Installons les dépôts couverts des TPG sous le site d'Artamis!».

13. Interpellations.

Le président. J'annonce les deux interpellations suivantes:

- I-139, de *M. Pierre Maudet*: «Manuel Toyotornare: *Prius inter pares?*»;
- I-140, de *M. Roman Juon*: «Pour améliorer la présentation des projets en séances plénières du Conseil municipal».

14. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-188, de *M. Pierre Maudet*: «Normes IPSAS en Ville: quo vadis?»;
- QE-189, de *M. Pierre Maudet*: «Pataugeoire du parc Bertrand: faudra-t-il attendre les «saintes glaces» pour voir l'eau jaillir?».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6258
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6258
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla (PR-378 A)	6258
4. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio: «Un peu de transparence à la FASe» (M-543)	6265
5.a) Motion de M ^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet, Nelly Hartlieb, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck, David Carrillo, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Georges Queloz, Jean-Charles Rielle, Pierre Rumo, François Sottas et Christian Zaugg: «Rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont» (M-521)	6273
5.b) Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 492 000 francs destiné à la rénovation partielle des courts du Tennis Club Drizia-Miremont situé 6, route de Vessy, sur les parcelles 2289, 2078, 2079 et DP 3707, feuilles 82 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-355 A)	6273
6. Motion de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou: «Assurance maladie pour le personnel de l'administration municipale et du SIS: pour une participation de l'employeur plus importante pour les bas salaires que pour les hauts» (M-522)	6364
7. Interpellation des M ^{me} Claudine Gachet: «Les Fêtes de Genève en péril» (I-132)	6374

8. Interpellation de M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Ding, ding, dong!» (I-134)	6376
9. Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 269 000 francs destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-408)	6377
10. Proposition du Conseil administratif du 20 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 716 000 francs destiné:	
– pour un montant de 6 506 000 francs, au réaménagement de l'avenue de la Paix, entre les places Albert-Thomas et des Nations;	
– pour un montant net de 2 632 000 francs, à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 231 000 francs représen- tant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 863 000 francs;	
– pour un montant net de 2 578 000 francs, à la reconstruction du tablier ainsi qu'au renforcement et à la réhabilitation des culées du passage supérieur de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation des Chemins de fer fédéraux de 485 000 francs représentant la quote-part leur revenant en fonction de la conven- tion existante, soit un montant brut de 3 063 000 francs, soit un montant brut total de 12 432 000 francs (PR-409)	6395
11. Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 45 000 francs au titre de subvention com- plémentaire aux 200 000 francs déjà alloués par le Conseil municipal le 9 avril 2003 pour participer à la couverture des frais d'agrandisse- ment du Théâtre du Loup (PR-410)	6415
12. Propositions des conseillers municipaux	6422
13. Interpellations	6423
14. Questions écrites	6423

La mémorialiste:
Marguerite Conus